Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



ÉDITO DU PRÉSIDENT



À la lecture de ce rapport, vous constaterez que l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec une activité toujours soutenue pour le SDEV, témoignant de l'engagement constant du Syndicat au service des collectivités vosgiennes. Dans un contexte où les enjeux énergétiques demeurent au cœur des préoccupations locales et nationales, notre action s'est renforcée, tant dans la conduite des travaux que dans l'accompagnement des territoires.

Le service dédié à la transition énergétique poursuit ainsi son développement et accompagne un nombre croissant de communes dans leurs projets. Cette montée en puissance traduit la pertinence de l'ingénierie proposée par le SDEV, devenue un levier essentiel pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux auxquels les collectivités sont confrontées.

" Une activité toujours soutenue, au service des collectivités vosgiennes."

L'année 2025 a également été marquée par le renforcement de nos équipes, avec l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service d'éclairage public, permettant de consolider notre capacité d'intervention, notamment en matière de maintenance. Par ailleurs, un programme exceptionnel de rénovation de l'éclairage public a été engagé, traduisant un effort d'investissement significatif.

Au-delà de l'amélioration du service rendu, ce programme participe pleinement aux objectifs de sobriété énergétique, en réduisant durablement les consommations et les besoins de maintenance.

" L'ingénierie du SDEV est devenue un levier essentiel pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux "

En matière de mobilité électrique, le déploiement des infrastructures de recharge entre dans une phase d'aboutissement, conformément aux orientations fixées par le Schéma Directeur. Cette étape marque l'achèvement d'un déploiement massif à l'échelle du territoire. Pour autant, le SDEV poursuivra son accompagnement auprès des collectivités afin de répondre aux besoins ponctuels qui pourraient émerger.

L'année 2025 a également été ponctuée par un temps fort fédérateur avec la célébration des 30 ans du SDEV, organisée au Centre des Congrès d'Épinal. Cet événement a réuni élus, partenaires et acteurs du territoire autour d'un moment de partage, de convivialité et de mise en perspective des enjeux énergétiques à venir.

Sur le plan institutionnel, les partenariats avec nos concessionnaires se sont poursuivis dans un esprit de coopération étroite, illustré notamment par la signature avec Enedis du Programme Pluriannuel d'Investissements pour la période 2026-2029. Par ailleurs, le périmètre d'intervention du SDEV s'est élargi avec l'intégration de la commune de Martinvelle, dont le réseau est exploité par la SICAE Est, marquant ainsi une nouvelle étape dans l'exercice de notre compétence d'autorité organisatrice.

Plus de 15 millions d'euros investis et près de 170 chantiers finalisés en 2025.

D'un point de vue financier, la gestion rigoureuse du Syndicat permet de maintenir une situation saine, garantissant la poursuite des investissements nécessaires à la modernisation, à la sécurisation et à la fiabilisation des réseaux avec plus de 15 millions d'euros investis principalement sur le réseau de distribution d'électricité, et près de 170 chantiers finalisés en 2025.

Enfin, l'année 2025 revêt une dimension particulière puisqu'elle constitue l'avant-dernière année du mandat en cours, à l'approche des échéances électorales de 2026. Ce mandat aura été riche en projets et en réalisations, posant des bases solides pour l'avenir du SDEV et la poursuite de ses missions au service de la qualité de vie des habitants et du développement des territoires.

Je tiens à saluer l'engagement des équipes du SDEV, dont le professionnalisme et l'implication quotidienne permettent de répondre aux attentes des collectivités. Je remercie également l'ensemble des élus pour leur mobilisation et la qualité des échanges qui animent notre vie syndicale.

Bonne lecture à toutes et à tous.

SERGE RENAUX
PRÉSIDENT



LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS

M. Mustafa GUGLU

Vice-Président délégué au budget :



En charge de la délégation « finances » au sein du Syndicat, je suis satisfait de constater et de contribuer par mon mandat à la bonne gestion des deniers publics. La situation financière saine du SDEV témoigne du sérieux et de l'implication dont font montre les services et les Elus de la structure.

L'ensemble des dépenses sont affectées à l'amélioration des politiques votées par les Elus et toujours dans l'intérêt des communes vosgiennes. Malgré les contextes national et international compliqués, nous continuons à aider les communes et plus encore les communes rurales qui ne perçoivent pas l'accise sur l'électricité.

En dépit d'une baisse des consommations d'électricité impactant la recette principale du Syndicat, et suivant la volonté impulsée par les Elus, le SDEV continuera d'accompagner les communes dans leur volonté de moderniser les installations et les soutiendra techniquement et financièrement dans leur souhait de verdir leurs pratiques.

Quand la volonté politique se conjugue à la rigueur financière, le travail paye.

M. Jean-Michel COMBEAU

Vice-Président délégué au contrôle de concession :



L'année passée s'est avérée riche d'événements, de projets et de réalisations. La compétence que j'exerce me met en liens réguliers avec notre partenaire privilégié et néanmoins Concessionnaire incontournable qu'est Enedis.

Un des points notables de cette année 2025 fût le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) de la Commune de Martinvelle au SDEV. Nous avons donc dû négocier et conclure un contrat de Concession avec la SICAE Est, nouveau Concessionnaire du SDEV.

Par ailleurs, comme tous les ans, nous avons, accompagnés d'un expert extérieur, mené l'opération de contrôle de Concession auprès d'Enedis et d'EDF. Cet exercice annuel est nécessaire et indispensable pour s'assurer du respect des obligations contractuelles qui figurent au sein du contrat de Concession.

Un autre point marquant concerne le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements). Ce programme sur 4 ans engage Enedis sur un certain nombre de travaux déterminés au terme de négociations entre nos deux entités. Il permet entre autres de travailler sur les points sensibles comme la résorption des fils nus ou encore l'amélioration du réseau pour les clients mal alimentés.

Le mandat s'achève en 2026, et je peux dire que celui-ci m'a apporté une réelle satisfaction, notamment celle de conduire un vrai travail au service des communes.

M. Philippe ANTONOT

Vice-Président délégué à la transition énergétique :



Notre Syndicat d'électricité a clairement commencé sa mutation vers un syndicat aux multiples compétences.
La validation du SDIRVE (Schéma Départemental des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) et sa déclinaison concrète sur le territoire vosgien a permis l'installation, au 31 décembre 2025, de 63 bornes représentant 126 points de charge et six bornes restent à mettre en service.
L'accompagnement réalisé en matière de Conseil en Energie Partagé a permis aux collectivités ayant sollicité ce service d'avoir une bonne connaissance de leur patrimoine bâti et d'identifier la direction à prendre pour une transition énergétique et écologique efficace.

On notera également l'aide précieuse apportée aux communes (une trentaine en 2025) pour la valorisation de leurs CEE (Certificats d'Economie d'Energie) avec un montant reversé approchant 100 000 € pour l'exercice. Et surtout, l'année 2025 a été l'année du photovoltaïque pour le SDEV. L'activité a été soutenue, avec plus d'une dizaine d'études de potentiel réalisées et de belles projections pour la suite. Des projets concrets se dessinent et le SDEV sera bien présent pour les soutenir, que ce soit par le biais financier via notre subvention photovoltaïque et/ou techniquement à travers la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Notre activité dans le domaine de l'éclairage public est restée, elle aussi, majeure. Le Comité Syndical a validé en 2025 un programme ambitieux de subventions pour le remplacement massif des luminaires équipés de sources lumineuses énergivores au profit des LED avec à ce jour une forte demande des communes.
Le SDEV, de par ses programmes en cours et ceux à venir, travaille concrètement au service des communes. Sa véritable ambition est l'accompagnement de celles-ci sur le chemin vertueux de la réduction des coûts de fonctionnement énergétique qui s'associe à une baisse des émissions de carbone.
J'ai trouvé ce mandat passionnant, enthousiasmant et je suis fier d'avoir contribué au portage de cette dimension écologique au sein du Syndicat.

M. Thierry CHAPELIER

Vice-Président délégué à la communication et à la représentation du Syndicat :



La communication est devenue un élément incontournable d'une structure comme celle du SDEV. L'information du public, comme celle des collectivités, se doit d'être claire, accessible et surtout disponible en tout temps. L'axe de développement pris par le Syndicat au travers de son site institutionnel et de sa page Facebook permet un accès simple et rapide aux thématiques que porte le Syndicat. Les personnels de direction et les chargés d'affaires du SDEV maîtrisent pleinement l'ensemble des programmes et sont aussi, au côté des Elus syndicaux, les personnes les plus à même d'expliciter à nos interlocuteurs les règles de fonctionnement de la collectivité et nos modalités d'intervention auprès des communes. Leur forte mobilisation sur cette thématique est un des atouts forts du Syndicat. Bien des sites institutionnels semblent souffrir d'une certaine léthargie, ce n'est pas le cas de celui du SDEV, grâce à l'implication des personnels qui contribuent à la visibilité numérique de notre structure.
Communiquer au travers d'une présence sur les réseaux, ou via des comptes-rendus et autres rapports d'activité, est un enjeu fort voire essentiel qui contribue au rayonnement du SDEV.
Je tiens à l'occasion de cette tribune à remercier l'ensemble des équipes pour leur engagement et leur implication dans cette thématique qui permet assurément la notoriété du Syndicat.

SOMMAIRE

01. L'édito du Président page 1

Le mot des Vice-Présidents page 3

02 Présentation du SDEV page 7

Historique et missions

Organisation de la structure

2025 en images

Les 30 ans du SDEV

Interview

Bilan social

03 Activité du SDEV page 21

Chiffres clés de la concession

Contrat de concession avec la SICAE EST

Missions : Travaux d'électrification

Fiches travaux

Eclairage public page 30

Transition Energétique page 35

04 Finances et activité comptable page 42

Fonctionnement du SDEV

Budget

05 Signature du PPI : page 48

06 Faits marquants 2025 page 50

07 Annexes page 54

Coordonnées des chargés d'affaires

Tableau de financement des communes :

- Urbaines 2025
- Rurales 2025

Liste des investissements 2025 par commune

PRÉSENTATION DU SDEV

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).



HISTORIQUE & MISSIONS

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) sur le département des Vosges, le SDEV a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont les concessionnaires sont Enedis (pour la partie distribution d'électricité) et EDF (pour la partie vente d'électricité aux tarifs réglementés et les aspects sociaux).

Émanation de l'ensemble des communes vosgiennes, le SDEV contribue à l'aménagement du territoire, à la préservation de l'environnement et à la défense des intérêts de nos concitoyens.

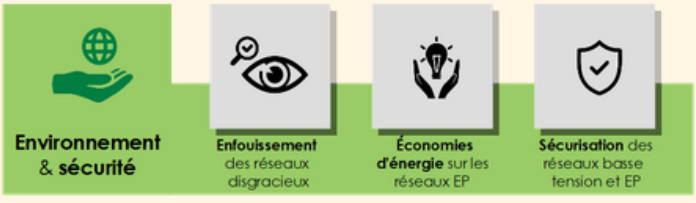



Contrôle des concessionnaires

- **Contrôle** des missions du service public
- **Contrôle** de la mise en œuvre de la tarification sociale
- **Représentation & défense** des intérêts des usagers

Aménagement du territoire

- Renforcements & Extensions
- Déploiement des IRVE
- Transition énergétique & écologique

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

NOS ÉLUS

Le Bureau Syndical



Le Comité Syndical

Suite aux élections municipales de 2020, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 60 représentants des communes membres, désignés dans les conditions ci-après.

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant plus de 7 500 habitants :

Les conseils municipaux des communes adhérentes au Syndicat dont la population est supérieure à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020) ont élu un nombre de Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, selon le tableau indiqué ci-contre :

COMMUNE	POPULATION TOTALE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ÉPINAL	33 148	5	5
GÉRARDMER	8 598	2	2
GOLBEY	8 757	2	2
REMIREMONT	8 013	2	2
SAINT DIÉ DES VOSGES	20 137	3	3
THAON LES VOSGES	9 101	2	2

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants.

Les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020), sont regroupées en comités locaux au niveau des intercommunalités auxquelles elles appartiennent (sauf pour la commune de Vicherey rattachée géographiquement pour l'occasion au Comité Local de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien), et constituent ainsi un collège électoral au sens de l'article L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des Délégués au Comité Syndical par les collèges électoraux

Dans le périmètre de chaque Comité Local, le Syndicat a convoqué chaque Délégué communal afin de procéder, au sein de ce Comité Local, à l'élection des Délégués qui siègent au Comité Syndical.

Le Syndicat, en lien avec la structure intercommunale de rattachement a donc organisé, courant septembre 2020, pour ces communes, l'élection du ou des Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), à raison d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, à savoir :



Constitution des Comités Locaux :

Chaque Conseil Municipal des communes concernées a élu un Délégué titulaire.

POPULATION	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
0 - 7 500	1	1
7 501 - 15 000	2	2
15 001 - 22 500	3	3
22 501 - 30 000	4	4
30 001 - 37 500	5	5
37 501 - 45 000	6	6

Les organes délibérants

5 Réunions de Bureau

4 Comités Syndicaux

3 Commissions

3 Réunions des Groupes de Travail

8 Réunions VP

Total des réunions en 2025 : 23

NOS SERVICES

Organigramme 2025

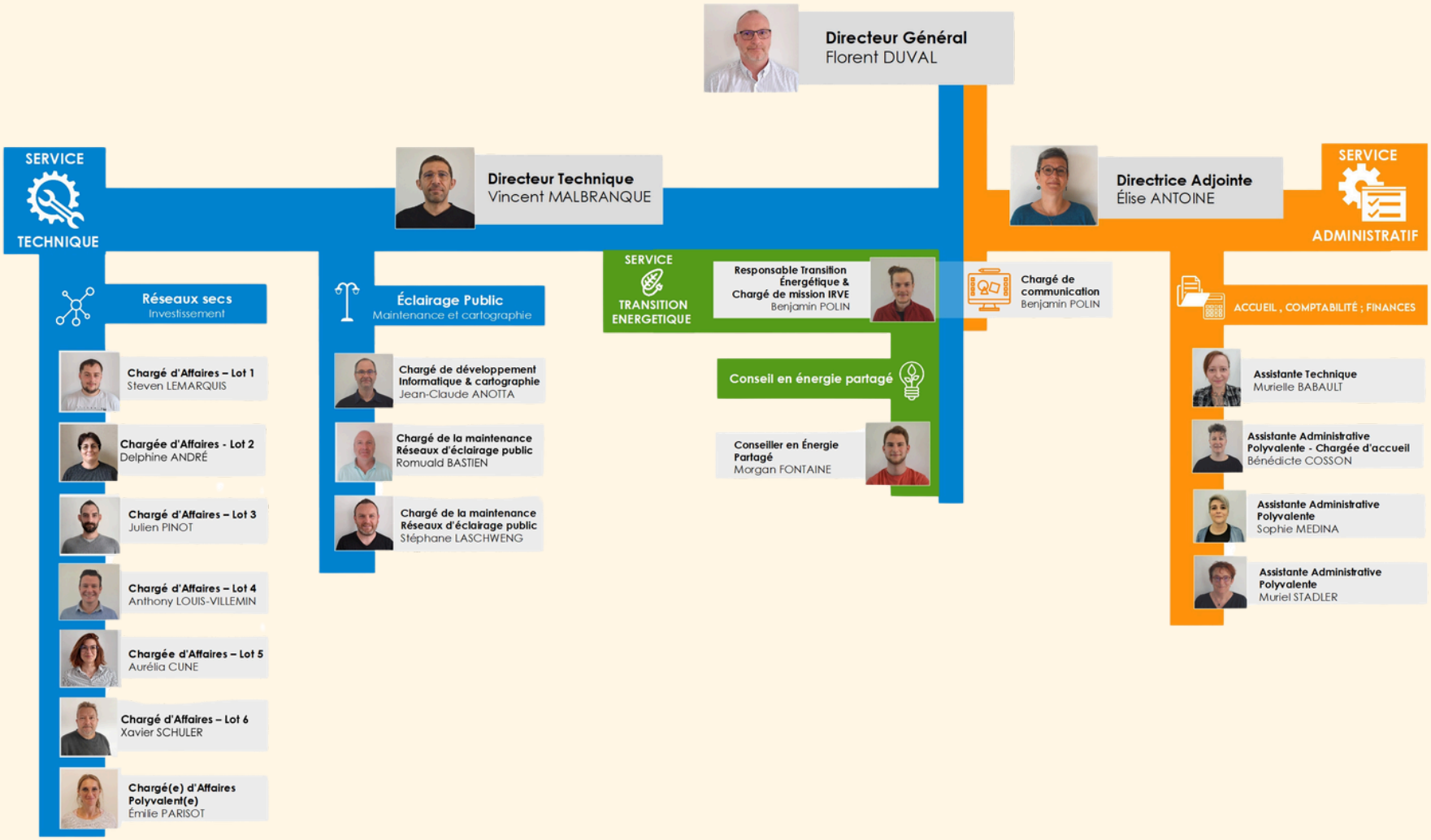

Répartition des communes par lot et par chargé d'affaires

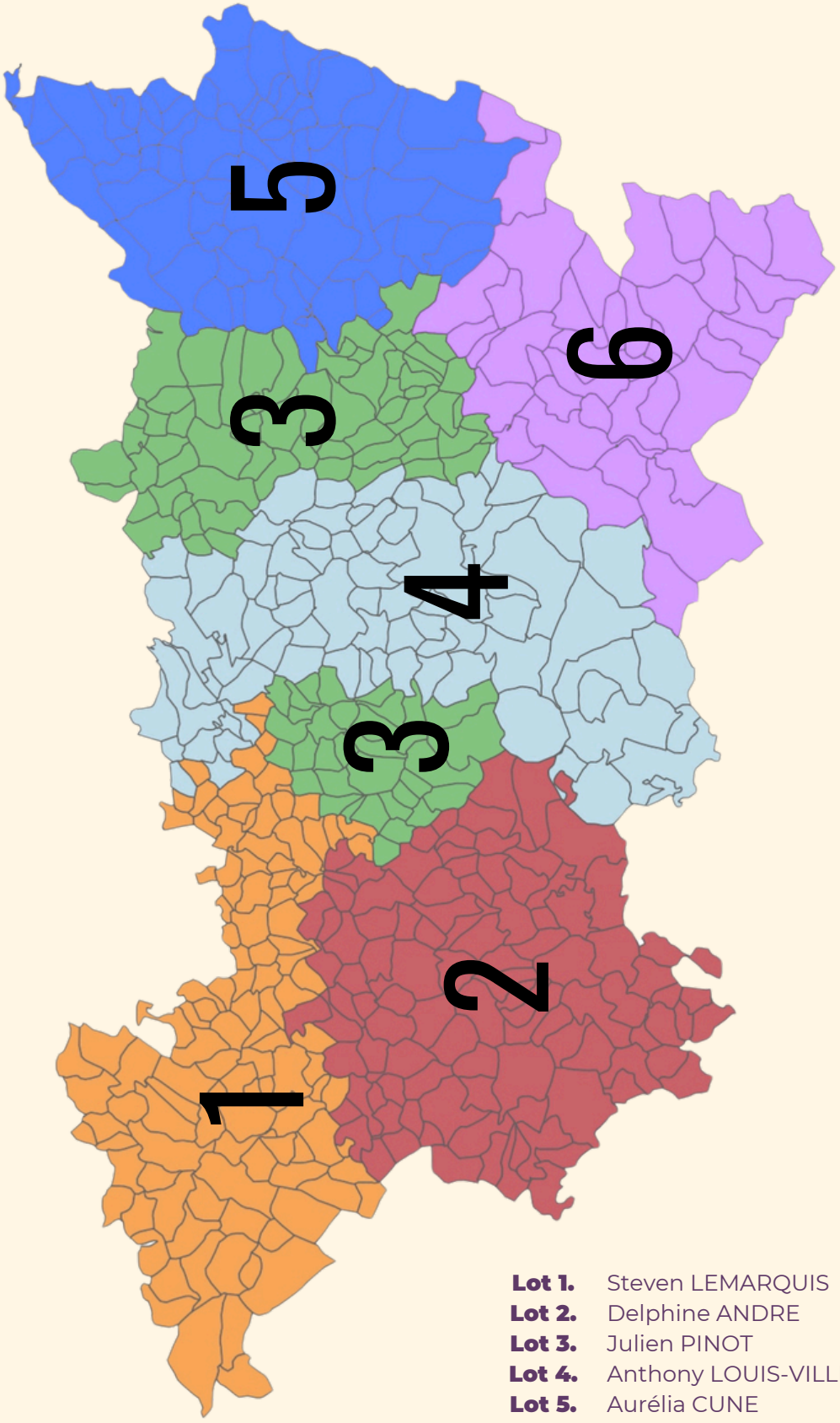

Lot 1. Steven LEMARQUIS
Lot 2. Delphine ANDRE
Lot 3. Julien PINOT
Lot 4. Anthony LOUIS-VILLEMIN
Lot 5. Aurélia CUNE
Lot 6. Xavier SCHULER
Polyvalente Émilie PARISOT

2025 EN IMAGES



Comité Syndical et vote de l'enveloppe pour le programme d'aide photovoltaïque



Comité Syndical et vote du budget



Installation d'une borne de recharge à Bulgnéville

JAN

FEV

Réunion de l'Entente Grand Est au SDEV

MAR

AVR

Visite de la Direction Régionale d'Enedis

MAI

JUIN

30 ans du SDEV







Remise du CRAC d’Enedis et d’EDF (Compte-Rendu d'Activités de concession)



Arrivée de Romuald (Chargé de l’entretien des réseaux d’éclairage public)



Audit de concession avec Enedis et EDF

JUIL

SEPT

NOV

AOUT

OCT

DEC

Production photovoltaïque importante durant l’été



Assemblée Générale de l’Association des Maires des Vosges (stand du SDEV)



Signature du PPI, article 8, convention TE avec Enedis et contrat avec la SICAE



30 ANS
DU SDEV

LE SDEV A CÉLÉBRÉ SES 30 ANS AU CENTRE DES CONGRÈS D'ÉPINAL

Une journée marquée par la présence de nombreux élus, partenaires et acteurs de l'énergie

Notre Syndicat a célébré, le vendredi 13 juin 2025, ses 30 ans d'existence lors d'un événement d'envergure organisé au Centre des Congrès d'Épinal. Cette journée anniversaire a rassemblé près de 250 personnes : élus locaux (maires et délégués communaux), personnalités politiques, partenaires institutionnels et techniques.

Placée sous la présidence de Monsieur Serge RENAUX, Président du SDEV, la manifestation a été marquée par la présence notamment de Monsieur Jackie PIERRE, ancien Sénateur et fondateur du SDEV, Monsieur Daniel GREMILLET et Monsieur Jean HINGRAY, Sénateurs, ainsi que Monsieur Stéphane VIRY, Député.
Des représentants des Syndicats d'énergie du Grand Est, des entreprises prestataires, bureaux d'études et partenaires historiques du syndicat avaient également répondu présents.

Tout au long de la journée, plusieurs tables rondes ont permis d'aborder les grands enjeux énergétiques auxquels les territoires sont confrontés : transition énergétique, modernisation des infrastructures, mobilité électrique ou encore développement des énergies renouvelables. Les échanges ont mis en lumière l'importance du rôle joué par les Syndicats d'énergie pour accompagner les collectivités dans ces mutations.



Les présidents successifs du Syndicat ont animé une table ronde :



Jackie PIERRE
de 1994 à 2008

Guy SAUVAGE
de 2008 à 2014

Gilles CHAMPAGNE
de 2014 à 2020

Serge RENAUX
depuis 2020

Un espace d'exposition rassemblant de nombreux partenaires techniques a permis aux participants de découvrir les innovations en matière d'éclairage public, de réseaux intelligents ou de mobilité électrique. Une rétrospective historique, retraçant les grandes étapes de la vie du SDEV depuis sa création en 1994, a également été présentée, témoignant du chemin parcouru par le Syndicat au service des communes vosgiennes.



Ce moment convivial, riche en échanges, a permis de réaffirmer la mission du SDEV : accompagner les collectivités dans la modernisation des réseaux et dans la transition énergétique, en restant un partenaire de proximité, ancré dans les réalités locales. Un anniversaire réussi, à l'image de la dynamique collective qui anime le syndicat depuis 30 ans.

🙏 Merci à toutes et tous pour votre présence, votre confiance et votre engagement à nos côtés. Ensemble, continuons à œuvrer pour une énergie publique, durable et solidaire dans les Vosges !

LE SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC L'INTERVIEW



Le SDEV compte 19 agents sur emplois permanents, répartis dans deux services encadrés par une équipe de Direction (3 agents) :

- le service administratif regroupant 4 agents en charge principalement de missions d'accueil/orientation, de gestion budgétaire et financière, de marchés publics ou encore de missions juridiques.
- Le service technique (12 agents), composé de trois pôles : réseaux secs, éclairage public / cartographie, et transition énergétique.

Donnons la parole à nos agents du service technique, pôle éclairage public / cartographie



M. Jean-Claude ANOTTA
Chargé de développement : Système informatique & cartographique

- Agent au SDEV depuis 1999

Quel rôle joue la cartographie dans la gestion du parc d'éclairage public ?

Le rôle essentiel de la cartographie est d'abord de répondre aux exigences réglementaires qui nous imposent de répondre aux DT/DICT. Cependant, le relevé des données techniques permet au Syndicat Départemental de connaître le patrimoine des collectivités ayant transféré cette compétence et d'apporter des solutions pour l'améliorer et assurer sa maintenance.

Comment des outils comme QGIS (et/ou autres), ont-ils amélioré le suivi et la connaissance du patrimoine ?

L'utilisation de QGIS et des différentes extensions se révèle avantageuse de part sa particularité à être open source (librement accessible). Ainsi, l'efficacité de coupler différentes techniques informatiques assure de pouvoir produire des restitutions personnalisées de suivis à partir des données collectées sur le patrimoine.

Avec plus de 26 ans d'ancienneté au SDEV et une expérience sur plusieurs postes, vous avez connu de nombreuses évolutions, notamment des outils de travail. Quel regard portez-vous sur ces changements ?

Après être passé par plusieurs expériences de postes, l'évolution des outils de travail informatiques a progressé rapidement. Aujourd'hui, la place de l'open source offre une alternative non négligeable par rapport à des logiciels payants avec des fonctionnalités tout à fait comparables.



M. Stéphane LASCHWENG

Chargé de l'entretien : Réseaux d'éclairage public

- Agent au SDEV depuis 2014

Vous travaillez depuis plusieurs années sur l'entretien des réseaux d'éclairage public au SDEV. Comment le métier a-t-il évolué au fil du temps ?

Outre la prépondérance récente de la technologie LED et des équipements électroniques associés, l'évolution du métier est essentiellement numérique. Lorsque j'ai commencé le suivi de la maintenance début janvier 2017, on disposait d'informations sommaires et de très peu de plans (même en papier) des installations d'éclairage public.
Parallèlement au suivi des dépannages, à l'aide des outils informatiques disponibles, je me suis attelé à faire un état des lieux pour mieux les appréhender et cibler les actions correctives. Il reste encore beaucoup à faire. Toutefois, la création de la cartographie géoréférencée à la suite de la détection desdits réseaux en aérien et - surtout - en souterrain a été une grande avancée pour visualiser l'éclairage public de chaque commune transférant la compétence.

Quels sont aujourd'hui les principaux enjeux (techniques, environnementaux, économiques) en matière d'entretien des réseaux d'éclairage public ?

Sur le plan technico-économique, l'efficacité et l'efficience des installations d'éclairage public sont de nos jours primordiaux et les enjeux « historiques » sont inchangés : fiabilité et durabilité. Ils déterminent la consommation énergétique et de facto les coûts économiques inhérents. A noter que les lampes à décharge seront interdites d'ici février 2027 (fin de la commercialisation) et le défi sera la gestion et l'exploitation de la multitude des sources lumineuses LED dont celles de substitution.
Par ailleurs, les enjeux environnementaux sont fondamentaux : outre l'empreinte carbone lié à la fabrication, l'usage et la recyclabilité des matériels, il est indispensable de maîtriser au mieux les nuisances lumineuses (réduire et limiter les émissions vers le ciel et les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes) tout en recherchant à éclairer « juste » (adéquation entre l'espace à éclairer, le niveau d'éclairement et le fonctionnement optimisé suivant les besoins réels).

Votre mission vous place au cœur des échanges entre communes, entreprises et indirectement les usagers. Comment gérez-vous cette interface au quotidien ?

Depuis juillet 2021, le SDEV s'est doté d'une plateforme internet de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) qui est devenue le principal outil d'échange et de suivi des interventions d'entretien de l'éclairage public entre les communes, le SDEV et les prestataires. Néanmoins, les échanges par téléphone et les rencontres sur le terrain sont essentielles pour parfaire aux relations entre les élus, les agents du SDEV et nos acteurs privés ... surtout pour régler certains « aléas » rencontrés.



M. Romuald BASTIEN

Chargé de l'entretien : Réseaux d'éclairage public

- Agent au SDEV depuis septembre 2025

Vous avez récemment rejoint le SDEV après une longue expérience dans le secteur privé. Quelles différences avez-vous observées ?

Issu d'un service maintenance au sein d'une usine de production, où l'outil de fabrication était la priorité après la sécurité, j'ai constaté qu'au SDEV, la partie administrative occupe une place beaucoup plus importante. Les actions techniques nécessitent davantage de coordination et sont souvent soumises à des contraintes réglementaires et organisationnelles plus nombreuses.

Avec votre regard extérieur, quels points forts identifiez-vous dans l'organisation de l'entretien au SDEV ? Des choses à améliorer ?

Le SDEV est une structure à taille humaine, avec un environnement de travail agréable et une réelle proximité entre les équipes. Comme dans de nombreuses organisations, la communication et les échanges avec certaines entreprises intervenant pour le compte du SDEV peuvent parfois être perfectibles et méritent d'être renforcés.

En découvrant le domaine de l'éclairage public, qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

J'ai été surpris de constater que l'éclairage public est un réseau aussi sensible que le réseau basse tension. Ce qui m'a également marqué, c'est de voir que les priorités sont souvent orientées vers la sobriété énergétique, alors que certaines installations et armoires d'éclairage public nécessiteraient d'abord des mises en conformité.



BILAN SOCIAL

Effectif au 31 décembre 2025

Service	Femmes	Hommes	Total
Direction	1	2	3
Administratif	4	0	4
Technique	3	9	12
Total	8	11	19

19 *agents*





Effectif par tranche d'âge

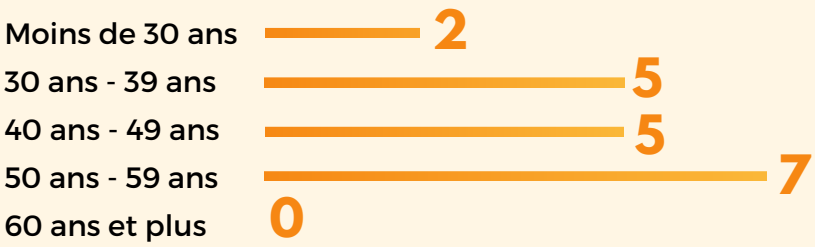

Absences

302 jours calendaires de maladie ordinaire pour 2 agents, soit 213 jours ouvrés.

Mouvements du personnel

Geoffroy PARIS, étudiant en licence Eco Gestion des Énergies Renouvelables à Nancy, a réalisé son apprentissage (Chargé d'affaires / Transition énergétique) au sein de nos Services du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025. Il poursuit ses études.

Romuald BASTIEN a rejoint le pôle « éclairage public » au 1er septembre 2025.

Formations

Au cours de l'année 2025, ce sont au total :

905.5 heures de formation réalisées par 14 agents dont :

- **680.5 heures** liées à la technicité des postes (techniques ou administratifs)
- **126 heures** liées au thème de l'hygiène et sécurité
- **60 heures** liées à des formations d'intégration
- **39 heures** liées à la préparation aux concours

Masse salariale

1 058 813,25 €

ACTIVITÉ DU SDEV

2025, UNE ACTIVITÉ ENCORE IMPORTANTE



CHIFFRES CLÉS

41,9 minutes

CRITÈRE B

(temps de coupure annuel moyen pour un usager en basse tension ; toutes causes confondues hors évènements exceptionnels)
Contre 61,9 minutes au national

2 122 GWh

ÉNERGIE ACHEMINÉE

(gigawatt-heure)

725 M d'€

PATRIMOINE DE LA CONCESSION

(valeur comptable brute : valeur d'origine des biens)

3 079 € par usager

VALEUR PAR USAGER

(235 601 points de livraison)

CONCESSION

438

communes rurales

67

communes urbaines

Le réseau public de distribution d'électricité

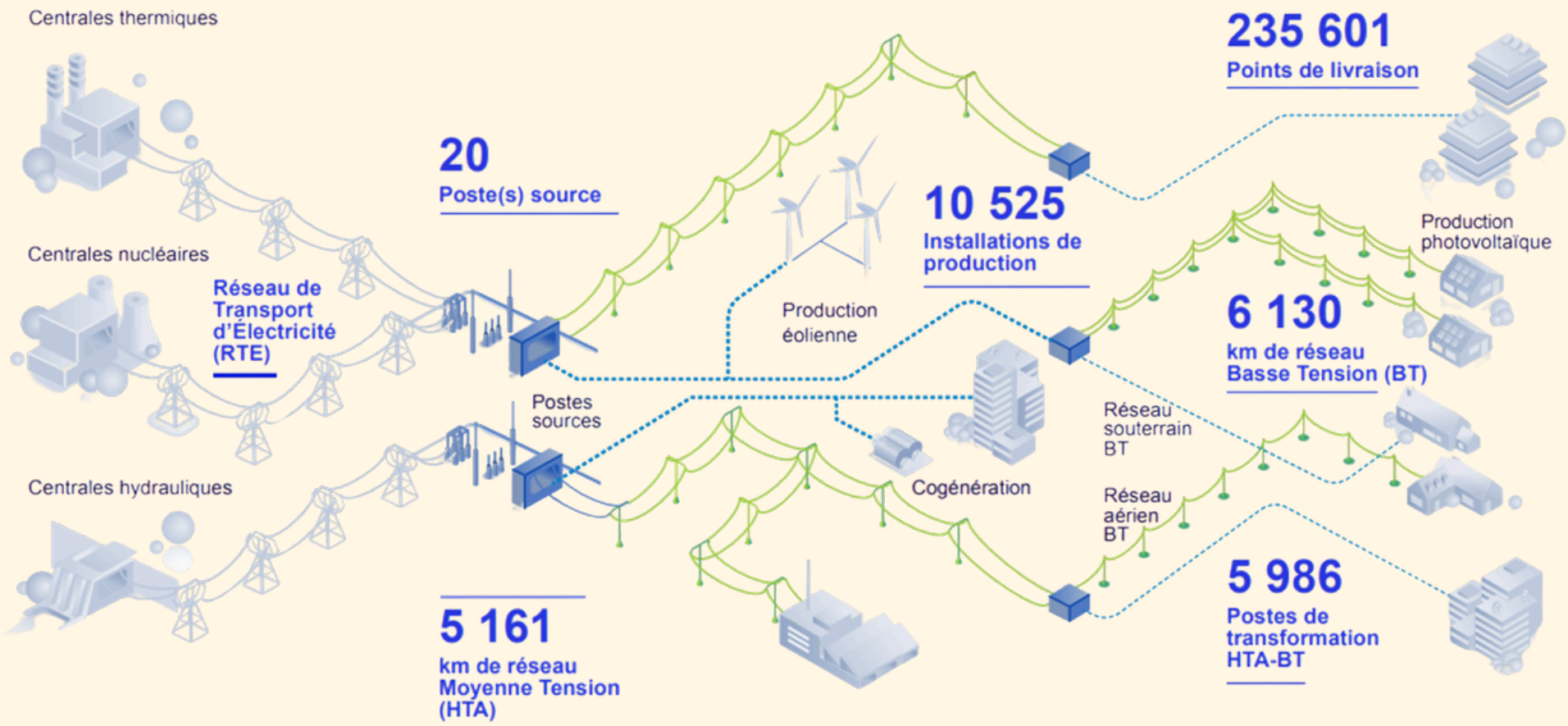

Source : ENEDIS - CRAC 2025

CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA

Historiquement, la Commune de Martinvelle (128 habitants), située dans le sud-ouest des Vosges, limitrophe du département de la Haute-Saône, est distribuée en électricité par la SICAE Est (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité), et n'appartient donc pas à la Concession Enedis.

Ainsi, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) sur son territoire, elle était maître d'ouvrage des travaux d'électrification sur ses réseaux en lien avec la SICAE.
Ne disposant pas des moyens en interne pour effectuer ce type de prestations, et afin de pouvoir bénéficier des services du SDEV, la Commune a sollicité ce dernier afin de lui transférer sa compétence AODE, tout en conservant la distribution d'électricité par la SICAE.

Le Comité Syndical, réuni le 29 janvier 2025, a accepté ce transfert de compétence et a validé la modification inhérente de ses Statuts ; ceux-ci ont été mis à jour par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2025.

Devenu AODE sur le territoire de la Commune de Martinvelle, le SDEV s'est rapproché des Services de la SICAE Est, à la fois distributeur et fournisseur d'électricité, afin de négocier un cahier des charges de Concession, similaire à celui conclu avec Enedis et EDF.

L'ensemble des documents composant le Contrat de Concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente à conclure avec la SICAE Est ont ainsi été validés par le Comité Syndical, le 04 décembre 2025, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2026.

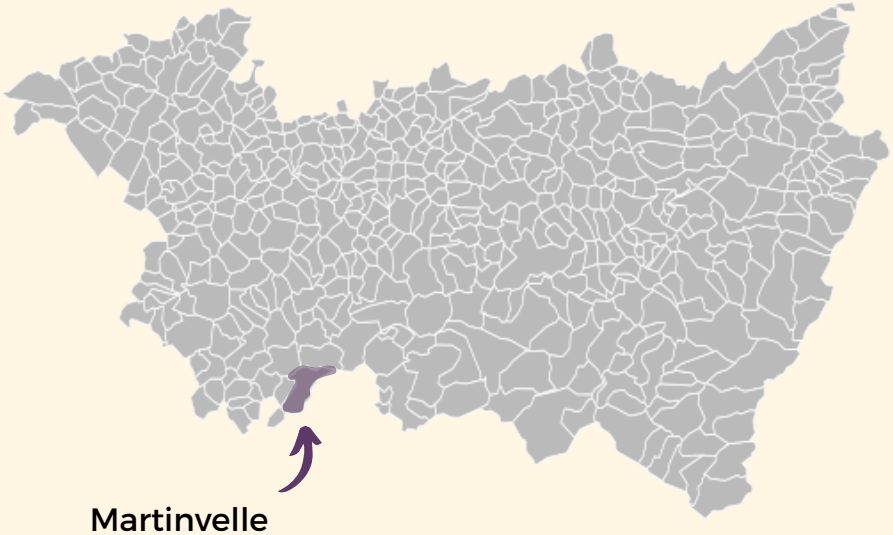

Martinvelle

FOCUS : SICAE EST

l'énergie du territoire

Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité basée à Vesoul :

23 500 utilisateurs

175 communes

1 960 km de réseaux exploités

Au début du XXème siècle, l'électricité apparaît dans les villes mais les campagnes sont délaissées pour des raisons de rentabilité. Plusieurs agriculteurs de la Haute Saône, la Haute Marne et des Vosges décident de créer une SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité) afin d'amener l'électricité dans leurs villages. **Ainsi en 1920 est créée la SCICAE de RAY-CENDRECOURT (70).**

En 1946, la loi nationalise toutes les entreprises d'électricité et crée EDF. Les entreprises locales de distribution comme les SICAE et les Régies de par leurs statuts sont exclues de la nationalisation. Aujourd'hui les SICAE sont toujours existantes et alimentent au niveau national plus de 1 000 communes dans 10 régions, soit plus de 500 000 habitants. (Source : www.fnsicae.asso.fr).

La SCICAE de RAY-CENDRECOURT, renommée SICAE EST en 2013, dessert près de 23 500 clients répartis dans 175 communes. Elle met tout en œuvre afin d'assurer dans les meilleures conditions les missions de service public qui lui sont confiées et donc la distribution d'énergie électrique à l'ensemble de la population dans toutes les circonstances.

La SICAE EST a fêté ses **100 ans** en 2020 !
Ses valeurs : Qualité et Proximité.

La SICAE EST désire apporter en zone rurale un ensemble de services équivalents, voire complémentaires à ceux dont peuvent bénéficier les habitants et les industriels des zones urbaines.

La SICAE EST, c'est environ 50 professionnels :
- Ingénieurs, techniciens et monteurs qui s'emploient au bon fonctionnement des réseaux haute et basse tensions ainsi qu'aux interventions chez les clients
- Agents administratifs et releveurs qui accompagnent les clients tout au long de leur contrat et leur apportent les informations et les conseils nécessaires

---

Réseaux Martinvelle :

environ 5 km de réseau HTA et 3.5 km de réseau BT

Réseau HTA :	Réseau BT :
9.5% souterrain	19% souterrain
90.5% aérien	81% aérien

MISSIONS

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

Enfouissement des réseaux

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, l'enfouissement des réseaux aériens existants (électriques, téléphoniques et d'éclairage public) peut répondre à plusieurs préoccupations :

- **Aspect esthétique** (embellissement visuel d'un espace)
- **Aspect environnemental** (végétation moins impactée et champs électromagnétiques diminués)
- **Résistance face aux contraintes extérieures** (intempéries, branchages, accidents ...)
- **Aspect sécurité** (suppression des fils en cuivre nu)

36 chantiers

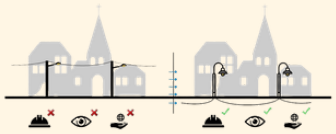

La demande et/ou proposition peut venir de la commune, du SDEV ou d'Enedis, elle est le résultat d'un constat fait au préalable sur le réseau en question.

Extension des réseaux

Les extensions du réseau électrique ont pour but le **raccordement d'un tiers** :

Un particulier/une entreprise, pour

- une construction individuelle
- un commerce
- un bâtiment agricole
- un relais de téléphonie mobile ...

Une collectivité publique, pour

- une mairie, une salle des fêtes
- un lotissement communal
- une zone artisanale...

61 chantiers



Dans certains cas (création d'un lotissement, nouvelle habitation en périphérie etc.), l'extension des réseaux électriques peut être associée à une extension du réseau d'éclairage public et/ou du réseau de communications électroniques (Orange).

Renforcement des réseaux

Le renforcement consiste à **améliorer le réseau public de distribution** d'électricité en résorbant principalement les chutes de tension importantes et/ou récurrentes chez les usagers ; il est alors nécessaire d'adapter ou réadapter le réseau électrique afin d'éviter tout client mal alimenté (CMA).

26 chantiers

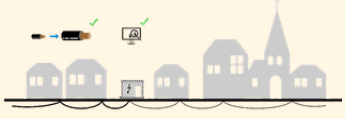

Le SDEV ainsi qu'Enedis privilégient 2 techniques :

- **Remplacement des lignes basse tension** de faible section par des câbles aériens torsadés isolés (aériens) ou des câbles de section supérieure (souterrain).
- **Création d'un poste de transformation** à proximité des points de consommation.

Sécurisation des réseaux

La sécurisation des réseaux électriques basse tension **consiste à remplacer progressivement les fils nus** par des réseaux aériens torsadés ou souterrains.

Les fils nus sont les réseaux les plus anciens, de faible section, souvent très longs et sensibles aux aléas climatiques.

Pour ces travaux de sécurisation, tout comme ceux de renforcement, le **SDEV, grâce au soutien du FACE, prend** financièrement **en charge** la **totalité** des opérations des **communes rurales**.

Pour les **communes urbaines**, c'est le **Concessionnaire Enedis** qui **prend en charge** ce type de travaux.

14
chantiers



Réseaux d'éclairage public

Au-delà des travaux d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage public, les communes peuvent souhaiter a minima faire **réaliser des travaux de remplacement de leur matériel d'éclairage public**, dont la durée de vie est d'environ 25 à 30 ans.

Ces travaux, moins conséquents, permettent de moderniser le réseau et de **réaliser des économies d'énergie** à moindre frais.

32
chantiers

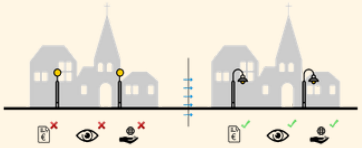

Au total

2025 → **169** chantiers soldés → **15 M d'€**

36 enfouisssements → **8 129 000 €**

61 extensions → **1 636 000 €**

26 renforcements → **2 295 000 €**

14 sécurisations → **486 000 €**

32 rénovations EP → **1 052 000 €**

Fourniture de matériel d'éclairage public → **1 852 000 €**

Achats et poses d'IRVE → **195 000 €**

DÉROULEMENT D'UN ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

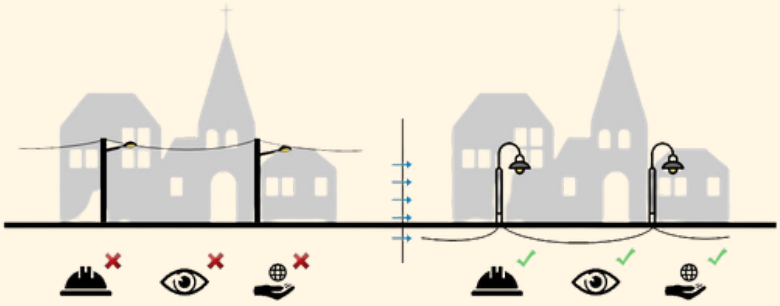

1. DEMANDE DE LA COMMUNE & RÉCEPTION AU SDEV
AVANT LE 31/12 DE L'ANNÉE N

2. ENVOI DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ A LA COMMUNE
AU PLUS TARD LE 01/03 DE L'ANNÉE N+1

3. RÉCEPTION PAR LE SDEV DE LA DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
AVANT LE 15/04 DE L'ANNÉE N +1

4. COMMISSION ET ATTRIBUTION LE CAS ÉCHÉANT D'UNE SUBVENTION
EN JUIN DE L'ANNÉE N +1

5. **DE 2 À 10 MOIS :**
DEMANDE D'UNE ESQUISSE DES TRAVAUX ORANGE PUIS CHIFFRAGE ENVOYÉ À LA COMMUNE (PROGRAMMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS)

6. TRANSMISSION AU SDEV DE LA DÉLIBÉRATION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX ORANGE

7. **+ 2/3 MOIS MAXI :**
ÉTUDE PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE ET APPROBATION PAR ENEDIS ET ORANGE

8. **+ 1 MOIS :**
DIFFUSION DES ARTICLES R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES

9. DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 8 À 24 MOIS

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

NB : Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel.

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

DÉROULEMENT D'UNE EXTENSION DE RÉSEAUX

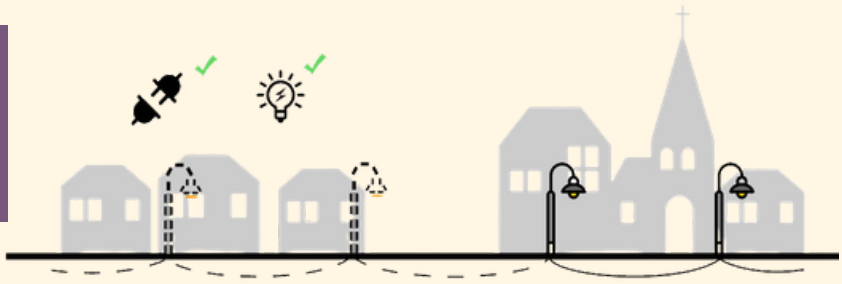

1. DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE AU SDEV (APRÈS DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PARTICULIER OU DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME PAR LA COMMUNE OU LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE VIA L'ARE - AGENCE RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ).

2. RÉCEPTION DE LA DEMANDE AU SDEV

3. **+ 1 MOIS MAXI :**
TRANSMISSION AU DEMANDEUR DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ

4. TRANSMISSION AU SDEV DE L'ACCORD POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

5. **+ 2 MOIS MAXI :**
RÉALISATION DE L'ÉTUDE PAR L'ENTREPRISE ET APPROBATION PAR ENEDIS (ET ORANGE SI CONCERNÉ)

6. **+ 1 MOIS :**
DIFFUSION DES ARTICLES R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES

7. DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 3,5 À 6 MOIS*

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

* Pour les extensions éligibles aux subventions du FACE, ajouter le délai d'attribution de la subvention

NB : Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

DÉROULEMENT D'UN RENFORCEMENT DE RÉSEAUX



1. DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE AU SDEV APRÈS ÉLABORATION D'UNE "FICHE PROBLÈME"
2. RÉCEPTION DE LA DEMANDE AU SDEV
3. TRANSMISSION À LA COMMUNE DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ POUR DÉLIBÉRATION
4. TRANSMISSION AU SDEV DE LA DÉLIBÉRATION COMMUNALE FAVORABLE AUX TRAVAUX (pas de participation communale)
5. ATTRIBUTION LE CAS ÉCHÉANT D'UNE SUBVENTION (EN FONCTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS ET DES CRÉDITS DISPONIBLES DANS LES PROGRAMMES DE SUBVENTION)
6. **+ 2/3 MOIS MAXI :** ÉTUDE PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE ET APPROBATION PAR ENEDIS
7. **+ 1 MOIS :** DIFFUSION DES ARTICLES R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES
8. DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 5 À 10 MOIS

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

NB : Pour les renforcements coordonnés avec du génie civil du réseau de communications électroniques, ajouter les délais de réalisation de l'esquisse par les services d'Orange et les délais de délibération de la commune sur l'avant-projet chiffré relatif à ce génie civil.

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN SERVICE QUI CONCILIE ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ POUR LES COMMUNES



Le SDEV propose à ses communes membres **d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- l'**investissement** : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installation
- l'**entretien préventif et curatif** de ces installations

L'éclairage public est un gisement d'économies potentielles

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques.

Les Collectivités ont ainsi le choix entre trois options exclusives l'une de l'autre :

- soit de **confier** au Syndicat l'**investissement et l'entretien**
- soit de **confier** au Syndicat uniquement l'**investissement**, en conservant à leur charge l'entretien du réseau
- soit de **ne pas transférer** la compétence au Syndicat

Entretien préventif



L'entretien préventif (visite annuelle) a pour objet de réduire les risques de pannes, d'améliorer le service à l'usager et de maintenir dans le temps les performances à un niveau proche du neuf.

Entretien curatif



Les demandes d'interventions ponctuelles, de dépannages et de mises en sécurité sont engagées directement par la commune auprès de l'entreprise titulaire du contrat d'entretien, avec information au SDEV, via le logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Ce dernier informe la commune de l'accord de facturation relatif à chaque intervention suivant la nature du dysfonctionnement constaté.

Dans le cas où il est nécessaire de réaliser des travaux post-intervention, le SDEV soumet préalablement le devis correspondant à l'accord de la commune.

DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

61	526	57	644
demandes d'intervention de mise en sécurité (sinistres)	demandes d'intervention pour 1 ou plusieurs points EP isolés HS / au moins 3 points EP consécutifs HS	demandes "autres" (réglages horloges, travaux avec CD88 ou Communes,...)	demandes d'intervention au total

Délais d'intervention en entretien

VISITE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	INTERVENTION DE MISE EN SÉCURITÉ	1 OU PLUSIEURS POINTS ISOLÉS EN PANNE	AU MOINS 3 POINTS CONSÉCUTIFS EN PANNE
entre le 01/02 et le 15/04	4 heures	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés



Le service Éclairage Public

La mission « Entretien du réseau d'éclairage public » demeure une part importante de l'activité du SDEV.
Afin de garantir la continuité et la qualité du service, l'organisation a évolué en 2025 avec l'arrivée, en septembre, d'un nouvel agent, M. Romuald BASTIEN.
Cette évolution s'inscrit dans la dynamique engagée depuis 2024, marquée par une adaptation des moyens humains face à l'augmentation des demandes d'intervention et de paramétrage, notamment par la répartition de la gestion des lots géographiques entre plusieurs agents.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

LASCHWENG Stéphane

Chargé de la maintenance
Réseaux d'éclairage public

03 29 29 25 11
06 45 96 02 98
stephane.laschweng@sdev88.fr
entretien.ep@sdev88.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC

BASTIEN Romuald

Chargé de la maintenance
Réseau d'éclairage public

03 29 29 19 36
07 46 28 51 43
romuald.bastien@sdev88.fr
entretien.ep@sdev88.fr

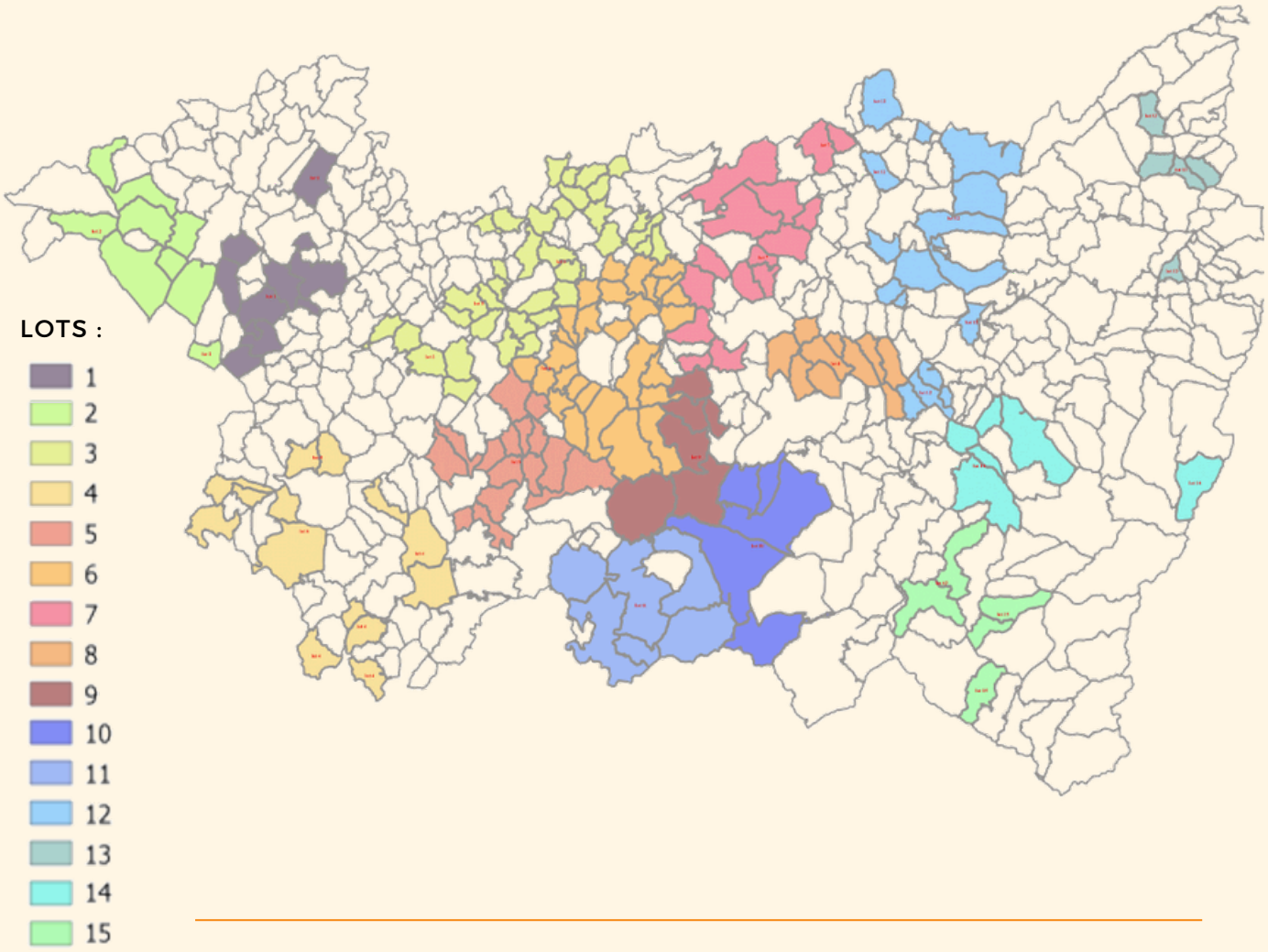

Réglementation anti-endommagement

En tant que maître d'ouvrage du réseau d'éclairage public des communes ayant transféré la compétence au SDEV, ce dernier a l'obligation de respecter la réglementation anti-endommagement.

Cela implique les éléments suivants :

- Avoir cartographié, avec la classe de précision adaptée, son réseau (classé sensible ou non sensible)
- S'être déclaré comme exploitant de réseau sur le guichet unique (https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)
- Répondre aux sollicitations suite à une déclaration de travaux (DT), une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou un Avis de Travaux Urgents (ATU), dans les délais impartis

DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

248	601	500	1 305
Avis de Travaux Urgents (ATU)	Déclarations de Travaux (DT)	Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)	DT/DICT conjointes

Outils de gestion à disposition



Cartographie éclairage public

Carte interactive permettant de consulter le réseau d'éclairage public de la commune concernée.



GMAO

(Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) est un logiciel permettant d'effectuer en ligne les demandes de dépannage pour le réseau d'éclairage public et simplifier le suivi de l'entretien entre les communes, le SDEV et les prestataires.

Retrouvez les liens vers ces logiciels sur notre site internet dans la rubrique "espace collectivités/ prestataires" : sdev88.fr

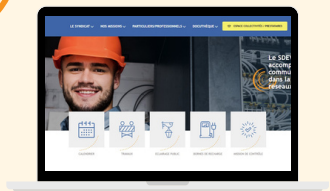

AIDE À LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de sa compétence en matière d'éclairage public, le SDEV a lancé un programme exceptionnel de rénovation de l'éclairage public à destination des communes ayant transféré cette compétence (investissement seul ou investissement + entretien).

Ce dispositif, voté en Comité Syndical le 30 juin 2025, mobilise une enveloppe de 4 millions d'euros pour accompagner la transition énergétique des réseaux d'éclairage public.

Objectifs du programme :

- Réduire significativement la consommation d'énergie des communes ;
- Diminuer les pannes et les besoins en maintenance ;
- Accélérer la transition écologique en remplaçant les sources lumineuses obsolètes (lampes à vapeur de mercure, luminaires boules…) par des luminaires LED performants, conformément à la réglementation.

Communes éligibles :

- Communes pour lesquelles le SDEV exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public sur la période 2023-2026.

Travaux éligibles :

- Remplacement de sources lumineuses à décharge ou d'ampoules LED par des luminaires LED ;
- Les projets d'enfouissement ou d'extension de réseau ne sont pas éligibles.

AIDE FINANCIÈRE DU SDEV	Pour les communes ne percevant pas l'accise sur l'électricité :	Pour les communes percevant l'accise sur l'électricité :
Taux de subvention	70 % du montant HT des travaux	50 % du montant HT des travaux
Montant plafond	Montant des travaux plafonné à 750 € HT par point lumineux, dans la limite de 200 points lumineux par an et par commune.	

Le cumul avec d'autres subventions (Fonds Vert, DETR, Département…) est possible. Dans ce cas, l'aide du SDEV interviendra en complément, dans la limite de 80 % du montant HT total des travaux.

Période d'application :

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2026, ou jusqu'à consommation de l'enveloppe de crédits si celle-ci intervient plus tôt.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ, AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



SERVICE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans la continuité des réflexions menées par le Groupe de Travail Transition Énergétique, le service Photovoltaïque a vu le jour en 2024. Issu des travaux engagés l'année précédente, ce service vise à accompagner les communes dans leurs projets d'installation photovoltaïque, avec pour objectif de favoriser l'autoconsommation.
Il se décline en deux missions principales :

- **Une mission d'analyse du potentiel**, permettant d'évaluer la faisabilité et les opportunités d'implantation sur le patrimoine communal.
- **Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO), destinée à accompagner les collectivités dans la concrétisation de leurs projets, de la conception à la mise en service des installations.

Pour encourager ces démarches, **une nouvelle subvention** a également été adoptée afin de soutenir les projets d'autoconsommation, qu'ils soient individuels ou collectifs.
Ce service s'inscrit pleinement dans la dynamique de transition énergétique portée par le SDEV, en aidant les communes à développer des solutions locales et durables de production d'énergie.

Analyse du potentiel photovoltaïque :

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets photovoltaïques, le SDEV propose une mission d'analyse du potentiel solaire. Cette étape évalue la faisabilité des installations selon plusieurs critères : orientation et inclinaison des toitures, masques d'ombre, surface disponible et état de la structure.

Une analyse des consommations énergétiques de la commune est également menée afin de proposer des scénarios adaptés :

- **Autoconsommation individuelle** : l'énergie produite est consommée sur site, le surplus étant réinjecté dans le réseau.
- **Autoconsommation collective patrimoniale** : un ou plusieurs sites de production alimentent plusieurs points de consommation appartenant à la même entité (par exemple, la commune).
- **Autoconsommation collective étendue** : la production peut être partagée entre différents acteurs, tels que bâtiments publics, entreprises ou habitants proches.

Cette approche donne aux communes une vision claire et chiffrée pour engager des projets photovoltaïques viables, en cohérence avec leurs objectifs énergétiques et financiers.

Prestation	Tarifs du service	
	Communes ne percevant pas l'accise sur l'électricité et EPCI	Communes percevant l'accise sur l'électricité
Etude du potentiel photovoltaïque	50 € TTC / bâtiment	80 € TTC / bâtiment

***L'accise sur l'électricité a remplacé l'ancienne TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité).**

Réalisations de 2025 :

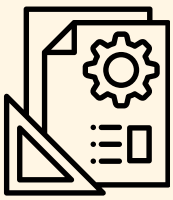

15 études

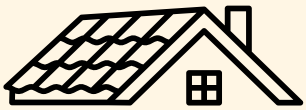

45 toitures analysées



17 collectivités accompagnées

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Pour aider les collectivités à concrétiser leurs projets photovoltaïques dans les meilleures conditions, le SDEV propose une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cet accompagnement couvre l'ensemble des étapes du projet, de la définition des besoins jusqu'au suivi de production, en passant par la recherche de financements et la gestion des travaux.

La mission d'AMO se décline en quatre phases essentielles :

🔹 **Phase 1 – Programmation**
- Recensement des besoins du Maître d'Ouvrage (MOA).
- Étude des toitures retenues, basée sur l'analyse du potentiel photovoltaïque.
- Élaboration d'un premier plan de financement et identification des potentielles subventions.
- Assistance pour la passation d'un marché de réalisation de l'analyse de structure en vue de s'assurer de la faisabilité du projet.

🔹 **Phase 2 – Conception**
- Réalisation d'une étude de faisabilité, menée par le SDEV ou un bureau d'études.
- Mise à jour du plan de financement, en intégrant les dernières opportunités d'aides financières.
- Élaboration de l'Avant-Projet Définitif (APD).

🔹 **Phase 3 – Travaux**
- Sélection des entreprises via un marché public.
- Dépôt des demandes de subventions.
- Gestion des demandes de raccordement au réseau.
- Suivi des travaux pour garantir la qualité et la conformité du projet.
- Assistance à la mise en place d'un contrat d'achat du surplus d'électricité produite.

🔹 **Phase 4 – Suivi et bilan**
- Optimisation de l'exploitation de l'installation.
- Suivi des productions et des consommations afin d'évaluer la performance réelle du système.
- Réalisation d'un bilan chiffré la première année.

Grâce à cette mission d'AMO, les communes bénéficient d'un accompagnement technique, administratif et financier tout au long du projet, leur garantissant une installation photovoltaïque optimisée, rentable et durable.

<table>
<tr><th colspan="2">Phases d'AMO</th><th colspan="2">Tarifs du service</th></tr>
<tr><td colspan="2">Phase PROGRAMMATION</td><td colspan="2">500 € TTC (+ 250 € TTC si MOE (sans accise))
800 € TTC (+ 400 € TTC si MOE (avec accise))</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Phase CONCEPTION</td><td>Autoconsommation individuelle</td><td rowspan="2">1% du coût du projet</td><td rowspan="2">+200 € TTC pour étude faisa. (sans accise)
+300 € TTC pour étude faisa. (avec accise)
Si étude réalisée par le SDEV</td></tr>
<tr><td>Autoconso. collective « patrimoniale »</td></tr>
<tr><td>Autoconsommation collective « étendue »</td><td>2% du coût du projet</td><td>+200 € TTCpour étude faisa. (sans accise)
+300 € TTC pour étude faisa. (avec accise)
Si étude réalisée par le SDEV</td></tr>
<tr><td colspan="2">Phase TRAVAUX</td><td colspan="2">2% du coût du projet</td></tr>
<tr><td colspan="2">Phase SUIVI ET BILAN</td><td colspan="2">GRATUIT</td></tr>
</table>

SUBVENTION PHOTOVOLTAÏQUE



Comme annoncé dans le précédent Rapport d'Activité, le SDEV propose une subvention destinée à soutenir les communes et EPCI souhaitant développer des projets d'autoconsommation photovoltaïque.

Le Comité Syndical a réservé une enveloppe de **375 000 €** pour ce programme.

Objectifs du programme	Développer la transition écologique
	Soutenir la production d'énergie renouvelable dans le département des Vosges
	Aider les collectivités porteuses de projets à sécuriser leurs coûts énergétiques en les incitant à installer un système de production d'électricité à coût constant
Collectivités éligibles	Les Communes Vosgiennes
	Les EPCI dont les SIVOM et les SIVU
Projets éligibles	Installation de générateur photovoltaïque raccordé en autoconsommations individuelle ou collective produisant de l'électricité renouvelable (dans la limite d'un projet par porteur par an)
	Installation ne bénéficiant pas d'un tarif d'achat règlementé
	Puissance comprise entre 3 et 500 kWc
	Taux d'autoconsommation égal ou supérieur à 70 %

Aides financières du SDEV			
Autoconsommation individuelle		**Autoconsommation collective**	
150 € par kWc installé pour les communes ne percevant pas l'accise sur l'électricité et les EPCI, dans la limite de 15 000 €	75 € par kWc installé pour les communes percevant l'accise sur l'électricité, dans la limite de 7 500 €	300 € par kWc installé pour les communes ne percevant pas l'accise sur l'électricité et les EPCI, dans la limite de 30 000 €	150 € par kWc installé pour les communes percevant l'accise sur l'électricité, dans la limite de 15 000 €

A ce jour, déjà 4 projets retenus :

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Bolon** – projet d'autoconsommation individuelle sur le site du captage - installation de 101 kWc : 15 000 €
- **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales** – projet d'autoconsommation individuelle sur le site de la piscine intercommunale du Val d'Ajol - installation de 101.5 kWc : 15 000 €
- **Commune de Cornimont** – projet d'autoconsommation collective CESAN-Ecoauberge Grand Ventron - installation de 23 kWc : 3 450 €
- **Commune de Raon-L'Etape** – projet d'autoconsommation collective patrimoniale :
  - Tennis couvert – installation de 116kWc : 15 000 €
  - Services Techniques – installation de 62.79 kWc : 9 418.50 €

SERVICE IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques)

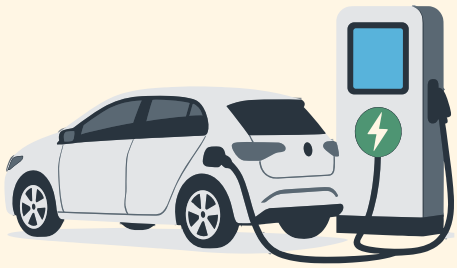

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2022, l'année 2025 a vu se poursuivre le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques portées par le SDEV. Cette étape correspond toutefois à la phase d'achèvement du programme, ce qui explique un nombre de nouvelles mises en service plus limité que les années précédentes.
Après une montée en puissance structurée en plusieurs phases, l'exercice 2025 a surtout permis de finaliser les implantations prévues et d'ajuster le réseau au regard des retours d'expérience. Cette approche plus ciblée marque l'entrée dans une phase de maturité.
Avec désormais plus de trois années de données d'exploitation, l'évolution des usages confirme la progression de la mobilité électrique sur le territoire et permet d'affiner les derniers ajustements pour garantir un maillage cohérent et durable.

Au 31 décembre 2025, le département comptait 1 039 points de charge, soit environ 1 point de charge pour 350 habitants

DÉPLOIEMENT DES BORNES

État du déploiement des bornes début 2025

Durant l'année **2025**, 6 **bornes** (12 points de charges) ont été mises en service par le SDEV.
Ce sont ainsi **63 bornes** qui ont été déployées depuis 2022.

6 nouvelles implantations sont prévues pour 2026.

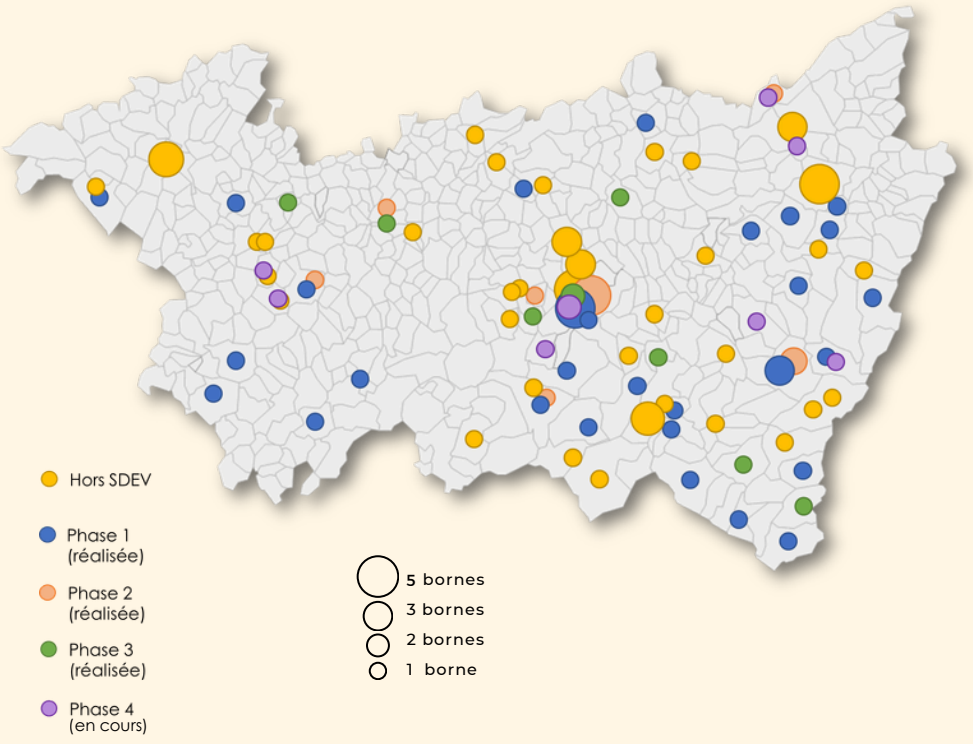

Service CEP
(Conseil en Énergie Partagé)

Depuis 2022, le SDEV met à disposition des communes vosgiennes un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), conçu pour accompagner les collectivités dans leur transition énergétique. Bien que ce service ne soit plus nouveau, il demeure crucial dans un contexte où les enjeux énergétiques sont plus que jamais une priorité.
La convention CEP avec l'ADEME est arrivée à son terme à la date du 31 décembre 2024. Toutefois, le SDEV a pris la décision de maintenir ce service, convaincu de son importance pour les communes, malgré un faible taux de sollicitation. Ce service restera ainsi accessible à toutes les communes vosgiennes, leur offrant des conseils personnalisés pour répondre aux défis énergétiques locaux.

Des communes telles que **Rupt-sur-Moselle, Vittel et Contrexéville**, qui ont déjà fait appel à cette prestation, ont exprimé une grande satisfaction quant aux résultats obtenus.

Plus d'informations sur notre site internet :
https://www.sdev88.fr/transition-energetique-2/conseiller-en-energie-partage-cep/

SERVICE DE CEP - à destination des communes < 1 000 habitants

Dans le but de mieux accompagner les petites communes vosgiennes, le SDEV a proposé, fin 2023, une mission de diagnostic énergétique allégée, spécifiquement destinée aux communes de moins de 1 000 habitants ainsi qu'aux EPCI.
Cette mission a bénéficié à 2 communes, **Jainvillotte et Saint-Menge.**

Plus d'informations sur notre site internet :
https://www.sdev88.fr/cep-a-destination-des-communes-1000-habitants-et-epci/



Missions	Bénéficiaires	Actions	Tarifs du service
CEP complet	Communes (hors CAE, CCMD et pays de la Déodatie)	Etat des lieux du patrimoine Analyse des coûts et consommations Plan d'actions	Commune : 1,5 € par habitant (plancher 800€/an)
	EPCI		300€ + 200€ par bâtiment
Diagnostic énergétique spécifique	Communes < 1 000 habitants	Analyse des coûts et consommations Plan d'actions	150€ par bâtiment < 1000m² 250€ par bâtiment > 1000m²
	EPCI		



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
FONTAINE Morgan
Conseiller en Energie Partagé
03 29 29 25 17
06 08 99 52 71
morgan.fontaine@sdev88.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ CONTACTER MORGAN, NOTRE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Service CEE
(Certificats d'Économies d'Énergie)

Le SDEV propose également la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce service permet de mutualiser les compétences et le temps nécessaires au montage des dossiers de demande de CEE.

Ce dispositif relativement complexe et chronophage ne semble pas toujours intéressant pour des petits travaux ponctuels. Avec ce service, le SDEV rend accessible ces primes CEE et propose aux communes qui le souhaitent de valoriser leurs travaux et de leur reverser le montant de la vente des CEE. Un pourcentage (15 ou 20%) est conservé par le SDEV pour compenser les coûts du service.

Types d'opérations	Nombre d'opérations	kWh cumac valorisée	Nombre de communes concernées	Montant de la vente des CEE
Éclairage public	**41 (2 528 points lumineux)**	**22 142 000 kWh**	**41**	**190 421,20 €**

Dans le cadre de sa mission de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie, la vente des CEE 2025 est de 190 421,20 € pour l'ensemble des dossiers, dont 152 336.96 € (80%) qui seront reversés en 2026 aux 41 communes concernées.

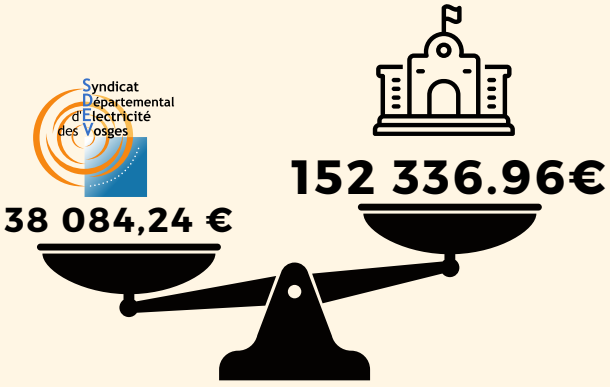

Répartition de la vente des CEE pour l'année 2025 entre les communes et le SDEV

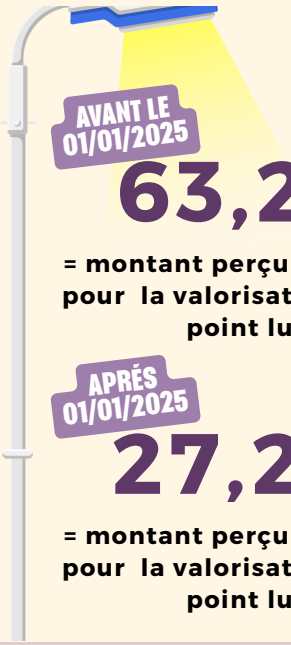

Depuis le 1er janvier 2025, le montant de valorisation d'une rénovation de points lumineux en éclairage public a fortement baissé, passant de 9 300 kWh cumac à 4 000 kWh cumac. Financièrement, cela représente une diminution de presque deux fois et demie.

FINANCES ET ACTIVITÉ COMPTABLE

Fonctionnement du SDEV

Procédures de commande publique

En 2022, le SDEV a renouvelé ses marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, ainsi que de services et fournitures.
101 marchés ont ainsi été signés fin 2022 pour une période d'un an reconductible, à compter du 1er janvier 2023.
A l'automne 2025, l'ensemble de ces marchés ont été reconduits pour la dernière fois, pour l'année 2026.
De nouvelles consultations auront lieu à l'automne 2026 pour un démarrage des marchés à compter du 1er janvier 2027.

En 2025, ce sont 40 consultations de marchés subséquents et 31 bons de commande pour la fourniture de matériel d'éclairage public qui ont été réalisés. Les 71 marchés, représentant 2 807 points lumineux, ont été attribués pour un montant global de plus de 1 852 000 € TTC

Recueil des actes administratifs

68 arrêtés du Président
294 certificats administratifs
82 décisions du Président
19 délibérations du Bureau
44 délibérations du Comité Syndical
90 conventions de passage enregistrées
3 actes authentiques de cession de parcelle



BUDGET

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Budget Principal

INVESTISSEMENT

Dépenses :

En incluant les restes à réaliser, c'est-à-dire les sommes engagées mais non mandatées au 31 décembre 2025, ce plus de 29.5 millions d'euros qui ont été dépensés en investissement en 2025, dont 26.6 millions pour financer les travaux sur les différents réseaux (électriques, éclairage public, télécommunications et bornes de recharge).

Les principaux postes de dépenses sont :

- plus de **12.9 M € HT** sur le réseau électrique
- plus de **8.8 M € TTC** sur les réseaux d'éclairage public
- plus de **4.6 M € TTC** également sur les réseaux de télécommunications
- et **200 000 € TTC** sur les IRVE

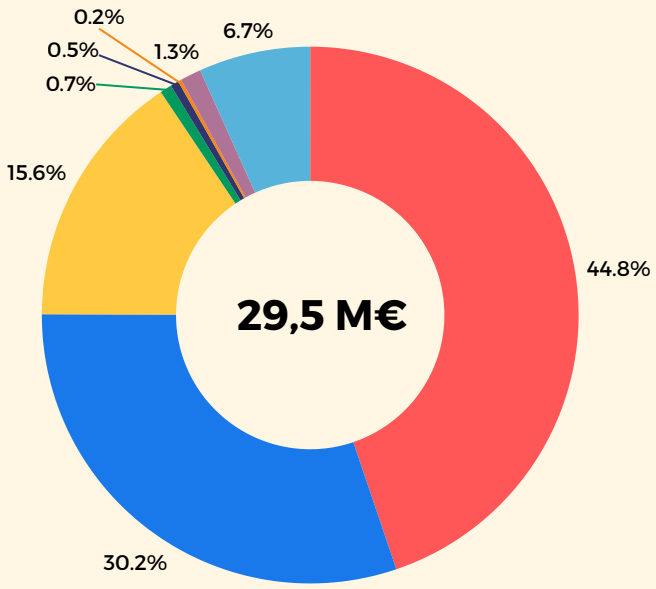

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux réseau électrique
- Travaux réseau EP
- Travaux réseau de télécommunications
- IRVE
- Parts versées aux communes
- Matériel pour le fonctionnement du SDEV
- Subvention au BA aide photovoltaïque
- PCRS

Recettes :

Les recettes nécessaires pour faire face à ces dépenses se sont élevées à près de 23.5 millions d'euros (toujours y compris les restes à réaliser), dont près de 13 millions d'euros proviennent des participations des communes et aménageurs ayant sollicité les travaux.
Les recettes d'investissement n'étant pas suffisantes, un virement de plus de 2 millions d'euros de la section de fonctionnement est opéré.

Les principaux postes de recettes sont :

- Les participations des communes et aménageurs pour les travaux réalisés : **13 M € TTC**
- Les aides du FACE : **3.7 M € TTC**
- L'excédent de fonctionnement : **2 M € TTC**
- Enedis : subvention article 8 (Environnement et Cadre de Vie) + PCT (Part Couverte par le Tarif) : **1 M € TTC**
- Les subventions de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département : **2.7 M € TTC**
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : **823 000 € TTC**

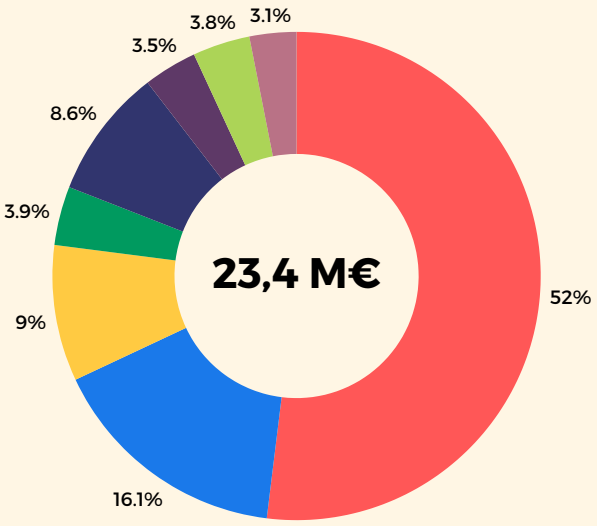

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Participations des communes
- FACE
- Excédent de fonctionnement
- Enedis : article 8 + PCT
- Subventions Etat, Région, Département
- FCTVA
- Participation des privés
- FEDER

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement du SDEV en 2025 se sont élevées à 2.9 millions dont près d'1 million d'euros de masse salariale et près d'1.5 million d'euros de dépenses d'entretien des réseaux d'éclairage public et IRVE.

Les principaux postes de dépenses sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux d'éclairage public des 187 communes ayant transféré la compétence au SDEV : **1.3 M € TTC**
- Les charges de personnel : **1 M € TTC**
- Les charges à caractère général pour le fonctionnement du Syndicat : eau, gaz, électricité, carburant, assurances, entretien des locaux, impôts, ... : **290 000 € TTC**
- L'entretien préventif et curatif des bornes de recharge pour véhicules électriques : **170 000 € TTC**
- Les autres charges de gestion courante : **65 000 € TTC**

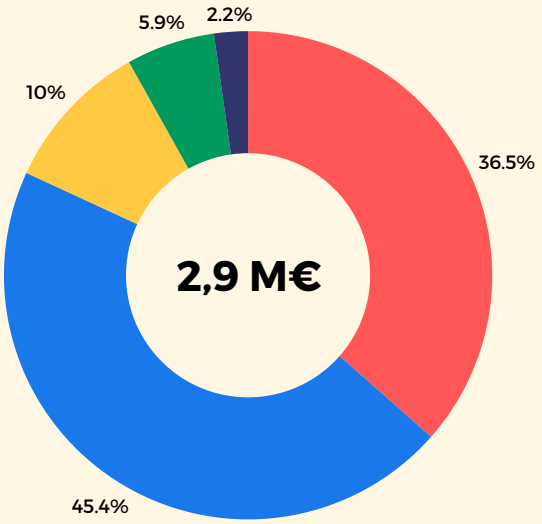

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges de personnel
- Entretien EP
- Charges à caractère général
- Entretien IRVE
- Autres charges

Recettes :

En recettes, le SDEV a perçu plus de 7.3 millions d'euros dont 3.4 millions d'accise sur l'électricité, et 2.5 millions d'euros de redevances du concessionnaire Enedis.
Comme indiqué ci-dessus, l'excédent de la section de fonctionnement permet de financer le déficit de la section d'investissement.

Les principaux postes de recettes sont :

- L'accise sur l'électricité : **3.4 M € TTC**
- Les redevances versées par le concessionnaire Enedis (R1 + R2) : **2.5 M € TTC**
- Les participations des communes aux dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public et IRVE : **620 000 € TTC**
- Les cessions de biens : **358 000 €**
- Le FCTVA : **142 000 €**
- Les remboursements divers : **104 000 € TTC**
- Les autres produits (intéressement, pénalités, redevances…) : **217 000 € TTC**



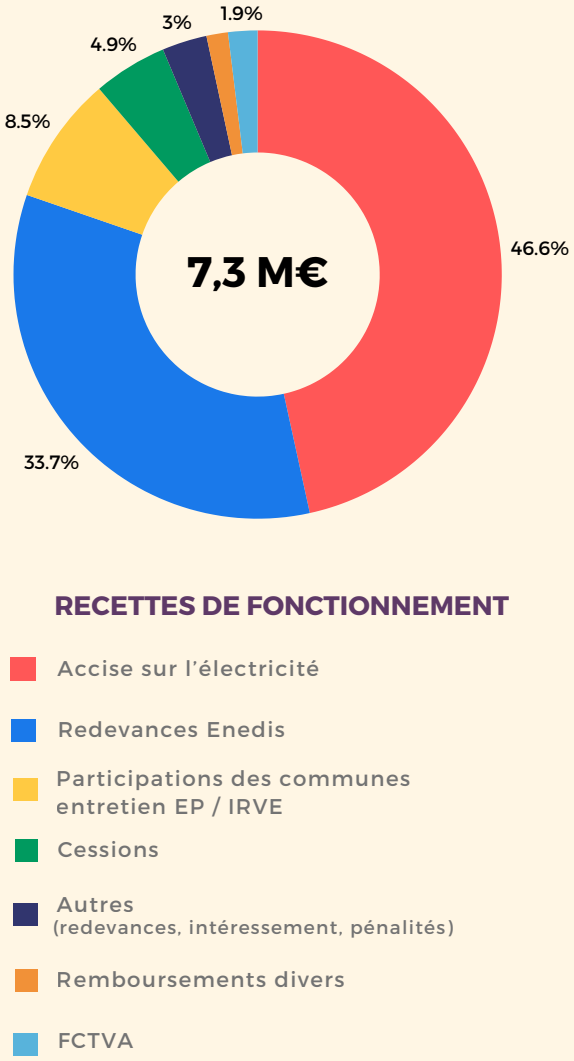

EN BREF

Le SDEV continue de présenter une situation financière saine qui lui permet chaque année de réaliser d'importants investissements pour la modernisation des réseaux (électricité, d'éclairage public, télécommunications et IRVE) sur le département, mais aussi de promouvoir la Transition Energétique

Budget vert

L'article 191 de la Loi de Finances pour 2024 a introduit une annexe au CFU dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.
Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement, et ainsi, faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Progressivement, les dépenses réelles d'investissement devront être cotées « favorables », « défavorables », « neutres » ou « non cotées » dans 6 axes ainsi définis :

- **Axe 1** : lutte contre le changement climatique
- **Axe 2** : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- **Axe 3** : gestion des ressources en eau
- **Axe 4** : transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- **Axe 5** : lutte contre les pollutions de l'air et des sols
- **Axe 6** : préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour 2026, seuls les axes 1 « lutte contre le changement climatique » et 6 « préservation de la biodiversité » sont concernés, pour toutes les dépenses d'investissement.

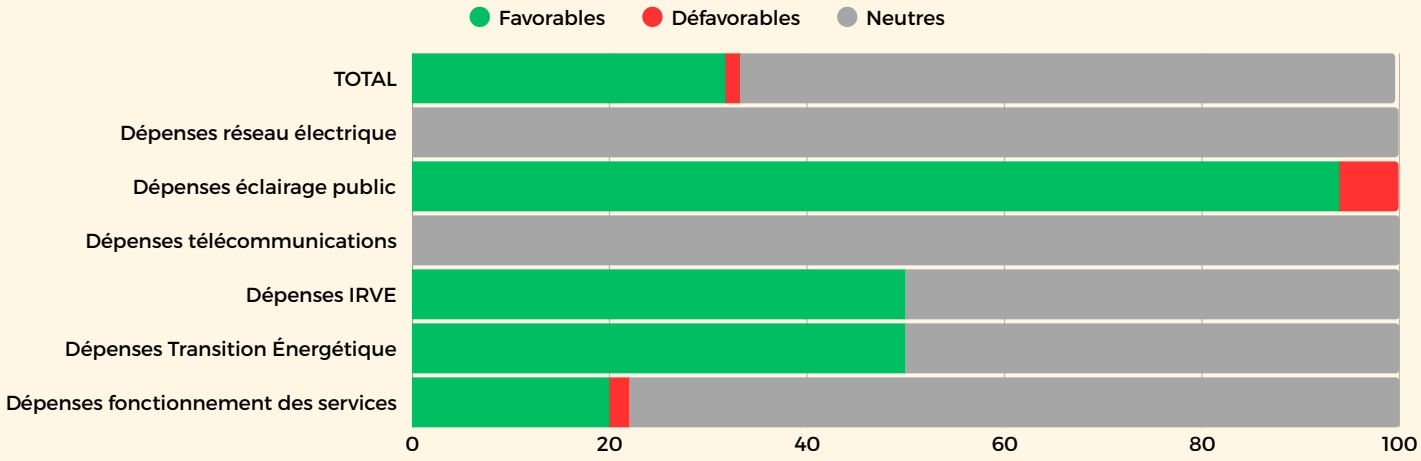

Près de 15 M€ de dépenses d'investissement réalisées en 2025 ont été cotées au global à 66,5 % neutres, 32 % favorables et 1,5 % défavorables

Budget Annexe TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EXPLOITATION

Près de **160 700 €** ont été dépensés pour l'exploitation du service :

- **92 000 €** versés aux 30 communes ayant eu recours à la prestation de valorisation des CEE 2024
- **68 700 €** remboursés au budget principal pour les charges de personnel et de fonctionnement du service

En parallèle, **558 400 €** ont été encaissés :

- **375 000 €** de subvention du budget principal pour financer le programme d'aide à l'investissement photovoltaïque
- **113 700 €** de valorisation des CEE
- **61 800 €** de subventions de l'ADEME
- **6 300 €** de cotisations des communes ayant adhéré au service de Conseiller en Energie Partagé
- **1 600 €** de vente de surplus d'électricité (2 ans)

INVESTISSEMENT

Les seules dépenses réalisées sont des remboursements auprès du budget principal.
Et la recette encaissée est une prime pour l'installation solaire de la part d'EDF.



SECT.	DÉPENSES 2025	RECETTES 2025	RÉSULTAT EXERCICE	RÉSULTAT REPORT N-1	RAR 2025	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOIT.	161 373.48 €	559 744.36 €	398 370.88 €	27 287.45 €	0,00 €	425 658.33 €
INVEST.	10 757.84 €	4 229.00 €	-6 528.84 €	10 098.84 €	0,00 €	3 570.00 €
	172 131.32 €	**563 973.36 €**	**391 842.04 €**	**37 386.29 €**	**0,00 €**	**429 228.33 €**

Activité comptable

2025

MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS
3 295	**960**

DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT :

(SERVICE COMPTABILITÉ DU SDEV + PAIERIE DÉPARTEMENTALE)

17,9 jours

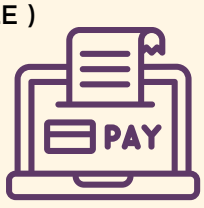

(sur 30 jours maximum)
Dont 10 jours pour les Services du SDEV

SIGNATURE DU PPI

Convention article 8

Le SDEV, EDF et Enedis ont conclu le 22 décembre 2021, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession.
Ce contrat de concession comporte un cahier des charges intégrant dans son annexe 2D un programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2022-2025.
Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante 2026-2029.

Après différents échanges et 3 réunions entre le 05 juin et le 1er octobre 2025, les Parties se sont mises d'accord sur des engagements financiers à hauteur du premier PPI, soit 13 650 000 €, montant plancher qu'Enedis compte bien dépasser.
Le SDEV y sera vigilant, comme au fait que les objectifs techniques soient également tenus.

Programme pluriannuel d'investissements d'Enedis pour la période 2026-2029	
POSTES SOURCES	*Quantité*
Modernisation, renouvellement de composants	*4*
RÉSEAUX HTA	*Quantité*
Renouvellement de câbles HTA souterrains CPI incidentogènes	*12 km*
Lignes aériennes HTA PAC sécurisées	*23 km*
Ajout d'Organes de Manœuvre Télécommandés	*10*
RÉSEAUX BT	*Quantité*
Renouvellement de réseaux BT souterrains incidentogènes	*3 km*
Dépose réseaux BT fils nus (tous programmes Enedis dont délibéré, hors article 8)	*32 km*

Le Comité Syndical, réuni le 04 décembre 2025, a validé le programme en autorisant Monsieur le Président à procéder à sa conclusion.

Cet engagement a donc été officiellement signé par Monsieur Serge RENAUX, Président du SDEV, et Monsieur Hervé LUTHRINGER, Directeur Régional Lorraine Enedis, le vendredi 05 décembre 2025 au siège du Syndicat, en présence, pour le SDEV, de MM Jean-Michel COMBEAU, Vice-Président délégué au Contrat de Concession, Florent DUVAL, Directeur Général, Vincent MALBRANQUE, Directeur Technique, et Mme Elise ANTOINE, Directrice Adjointe, et pour Enedis, de MM Patrick MOREL, Directeur Territorial Vosges, Eric ROUHIER, Responsable Collectivités Locales Vosges, et Mme Anne-Sophie MONANGE, Expert Concessions Lorraine.

A cette occasion, le SDEV et Enedis ont également conclu officiellement les conventions dites « Article 8 » fixant les modalités de participation financière d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité réalisés par le SDEV sur le territoire de ses communes adhérentes, et « Transition Ecologique » indiquant, quant à elle, les pratiques existantes en matière d'échanges d'informations entre les structures dans le domaine de la transition énergétique.



FAITS MARQUANTS

CA S'EST PASSÉ EN 2025

Vente du bâtiment sis 59 rue Jean Jaurès - Epinal

Acquis le 30 septembre 2008, le bâtiment sis 59 Rue Jean Jaurès à Epinal (ex locaux de la MAIF) a accueilli les services du SMDEV suite à la fusion des Syndicats primaires.
Modulable, il a connu divers aménagements au fil des années pour s'adapter au développement du Syndicat et à l'accroissement de ses effectifs.

Arrivant aux limites d'exploitation de son potentiel, les Elus ont décidé en 2019 de trouver un nouveau siège social. C'est ainsi, que les équipes ont emménagé en mars 2020 au 28 Rue de la Clé d'Or à Epinal, ex siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.
Ce dernier a alors intégré le bâtiment laissé inoccupé par le SDEV dans l'attente de la construction de son nouveau siège à Uxegney

Le COVID et les aléas de chantier faisant, le Centre de Gestion a finalement occupé ces locaux jusqu'au printemps 2024, date à laquelle l'Exécutif du SDEV a décidé de leur mise en vente.
La SCI Parnasse a ainsi fait une offre d'acquisition au SDEV pour la somme de 350 000 €, acceptée par le Comité Syndical en janvier 2025.
L'acte de vente a été signé le 03 juin 2025 en l'Etude de Me Jordane GUILLAUME, notaire à Epinal.
Suite à d'importants travaux de rénovation, ces locaux accueillent désormais le bureau d'études VERDI Ingénierie.



Inauguration du nouveau siège d'Enedis - JEUXEY + visite des locaux

Après 44 ans passés Quai de Dogneville à Epinal, les équipes d'Enedis (125 agents) ont intégré fin juin 2025 leurs nouveaux locaux situés désormais à Jeuxey, 4 Route des Terres Saint Jean : 2 000 m² de bureaux et 900 m² de locaux techniques mieux adaptés au fonctionnement du Concessionnaire du SDEV.
La transition énergétique n'a pas été oublié avec 2 000 m² de toitures et ombrières photovoltaïques.

L'inauguration en présence de nombreuses personnalités, dont le Président du SDEV, M. Serge RENAUX, s'est déroulée sous un soleil radieux, le 1er juillet 2025.



Par la suite, le 1er octobre 2025, Enedis a invité l'Exécutif et les agents du SDEV à visiter ce nouveau siège ainsi que le poste-source situé à proximité, qui relie le réseau public de transport d'électricité au réseau public de distribution de celle-ci en transformant la très haute tension en haute tension. L'énergie électrique est alors dirigée vers différents départs alimentant une partie d'Epinal et alentours.



Un moment instructif et convivial particulièrement apprécié par tous les participants, et qui faisait suite à la découverte, le 02 avril 2025, des services de la Direction Lorraine d'Enedis à Nancy.

Réunions conjointes ENEDIS / SDEV



Comme tous les ans à l'automne, Enedis et le SDEV organisent conjointement 5 réunions à destination des élus vosgiens.

En 2025, 180 édiles sont venus s'informer, les :

- 15/10/2025 à Bulgnéville
- 05/11/2025 à Xonrupt-Longemer
- 13/11/2025 à Dompaire
- 25/11/2025 à Nompatelize
- 03/12/2025 à Arches

Enedis y a évoqué les thèmes suivants :

- Chiffres relatifs aux énergies renouvelables (raccordement au réseau de distribution)
- Modification des heures creuses
- Arbres morts (problématique de chute)

Et le **SDEV** a abordé :

- Programme exceptionnel de subvention "rénovation de l'éclairage public"
- Programme de subvention photovoltaïque
- Renouvellement du comité syndical en 2026
- Renouvellement du transfert de compétence "éclairage public" en 2026

La présentation projetée à ces occasions est disponible sur le site internet du SDEV – docuthèque – réunions conjointes avec Enedis.

15 ans de la reprise de Sotreca

Après les 30 ans du SDEV en juin, ce fût au tour de l'entreprise SOTRECA de convier élus et partenaires à un moment convivial, le 12 septembre, pour célébrer les 15 ans de la reprise de l'entreprise par Monsieur Daniel MAUFFREY. Une initiative courageuse dans un secteur en crise en 2010, mais couronnée de succès avec un doublement des effectifs, passant de 25 à 50 salariés.

Prestataire du SDEV depuis de nombreuses années, la société SOTRECA, créée en 1986 et basée à Anould, est spécialisée dans les travaux publics, et notamment ceux de terrassement et d'enfouissement des réseaux secs.

Le savoir-faire, le souci de la sécurité des salariés et la réactivité de l'entreprise ont été soulignés par M. Serge RENAUX, Président du SDEV, lors de son allocution.



Photo Vosges Matin

ANNEXES

01. Coordonnées des Chargés d'Affaires

02. Tableau de financement des communes urbaines 2025

03. Tableau de financement des communes rurales 2025

04. Liste des investissements 2025 par commune

01. Coordonnées des Chargés d'Affaires



LEMARQUIS Steven
Chargé d'Affaires – Lot 1
Projets en électrification rurale
03 29 29 25 19
07 86 16 53 37
steven.lemarquis@sdev88.fr



ANDRE Delphine
Chargée d'Affaires - Lot 2
Projets en électrification rurale
03 29 29 19 64
06 14 43 14 08
delphine.andre@sdev88.fr



PINOT Julien
Chargé d'Affaires – Lot 3
Projets en électrification rurale
03 29 29 19 61
06 14 43 11 79
julien.pinot@sdev88.fr



LOUIS-VILLEMIN Anthony
Chargé d'Affaires – Lot 4
Projets en électrification rurale
03 29 29 25 18
06 03 09 71 67
anthony.louis-villemin@sdev88.fr



CUNE Aurélia
Chargée d'Affaires – Lot 5
Projets en électrification rurale
03 29 29 19 66
06 27 47 46 83
aurelia.cune@sdev88.fr



SCHULER Xavier
Chargé d'Affaires – Lot 6
Projets en électrification rurale
03 29 29 19 63
06 14 43 15 31
xavier.schuler@sdev88.fr



PARISOT Émilie
Chargée d'Affaires Polyvalente
Projets en électrification rurale
03 29 29 25 10
06 81 44 45 97
emilie.parisot@sdev88.fr

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION,DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC A COMPTER DU 01/07/2025

	COMMUNES URBAINES pour lesquelles le SDEV perçoit l'Accise sur l'électricité				COMMUNES URBAINES conservant l'Accise sur l'électricité			
Nature des travaux	Maître d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV
Extension pour un lotissement privé :	ENEDIS				ENEDIS			
partie intérieure								
partie extérieure	ENEDIS				ENEDIS			
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment, ...)	ENEDIS				ENEDIS			
Extension pour un bâtiment agricole	ENEDIS				ENEDIS			
Extensions diverses (particuliers par exemple)	ENEDIS				ENEDIS			
Renforcement / Sécurisation	ENEDIS				ENEDIS			
Enfouissement du réseau électrique retenu à l'ECV	SDEV	24%/90 000€ HT 50% au-delà	40%/90 000 € HT	36%/90 000 € HT 50 % au-delà	SDEV	40%/90 000€ HT 80% au-delà	40%/90 000 € HT	20%
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme de subvention extérieur	SDEV	50%	/	50%	SDEV	80%	/	20%

Eclairage public - Communes ayant transféré la compétence	Maître d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	15 % (dépenses max 350 000 € HT)	30%	SDEV	max 80 % - les aides du Département	15 % (dépenses max 350 000 € HT)	20%
Investissement en Eclairage public - dossier ne bénéficiant pas d'une subvention	SDEV	70%	/	30%	SDEV	80%	/	20%
Rénovation de l'éclairage public	SDEV	min 30%	/	70% dans la limite d'un montant de travaux de 750 € HT / point lumineux * 200 points lumineux max par an	SDEV	min 50%	/	50% dans la limite d'un montant de travaux de 750 € HT / point lumineux * 200 points lumineux max par an
Entretien du réseau d'éclairage public	SDEV				SDEV			
maintenance préventive		forfait/point lumineux	/	environ 70%		forfait/point lumineux	/	environ 70%
maintenance curative		100 % HT	/	/		100 % HT	/	/

Génie civil du réseau de communications électroniques	Maître d'ouvrage	Commune	SDEV		Maître d'ouvrage	Commune	SDEV
Partie intérieure d'un lotissement privé	I otisseur				I otisseur		
Autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements		SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION,DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC, A COMPTER DU 01/07/2025

		COMMUNES RURALES		
Nature des travaux	Maître d'ouvrage	Commune	Lotisseur	SDEV
Extension pour un lotissement privé :				
partie intérieure	SDEV	/	59%	41%
partie extérieure	SDEV	59%	/	41%
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment...)	SDEV	18%	/	82%
Extension pour un bâtiment agricole	SDEV	18%	/	82%
Extensions diverses (particuliers par exemple)	SDEV	59%	/	41%
Renforcement / Sécurisation	SDEV	/	/	100%
Enfouissement du réseau électrique retenu au FACE ou à l'ECV	SDEV	24%/90 000 € HT 50 % au-delà	/	76%/90 000€ HT 50% au-delà
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme extérieur de subvention	SDEV	50%	/	50%

Eclairage public - Communes ayant transféré la compétence	Maître d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	15 % (dépenses max 350 000 € HT)	30%
Investissement en Eclairage public - dossier ne bénéficiant pas d'une subvention	SDEV	70%	/	30%
Rénovation de l'éclairage public	SDEV	min 30%	/	70% dans la limite d'un montant de travaux de 750 € HT / point lumineux * 200 points lumineux max par an
Entretien du réseau d'éclairage public				
maintenance préventive	SDEV	forfait/point lumineux	/	environ 70 %
maintenance curative		100 % HT	/	/

Génie civil du réseau de communications électroniques	Maître d'ouvrage	Commune / lotisseur	SDEV
Partie intérieure d'un lotissement privé	SDEV	100% du HT	
Autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements

04. Liste des investissements 2025 par commune

Liste des investissements 2025 par commune (y compris projets privés)
Les montants en euros HT ci-dessous correspondent aux chantiers terminés au cours de l'exercice 2025.
Les opérations débutées en 2025 ou les années antérieures, et non clôturées, ne figurent pas dans ce tableau.

Lot	Commune	Opération	Total
4	ARCHES	Enfouissement réseau électrique	111 270,06 €
4	ARCHES	Génie civil télécommunications	21 527,48 €
4	ARCHES	Sécurisation réseau électrique	111 865,45 €
4	ARCHES	Génie civil télécommunications	28 725,10 €
4	ARCHETTES	Réseau éclairage public	45 065,20 €
4	ARCHETTES	Sécurisation réseau électrique	13 566,78 €
5	ARRENTES DE CORCIEUX	Extension réseau électrique	896,42 €
1	ATTIGNEVILLE	Enfouissement réseau électrique	121 939,19 €
1	ATTIGNEVILLE	Génie civil télécommunications	43 555,66 €
1	ATTIGNEVILLE	Réseau éclairage public	110 457,30 €
1	AUTIGNY LA TOUR	Extension réseau électrique	34 003,16 €
3	AUTREY	Réseau éclairage public	32 780,81 €
4	BADMENIL AUX BOIS	Extension réseau électrique	11 094,55 €
4	BADMENIL AUX BOIS	Génie civil télécommunications	3 584,83 €
3	BAINVILLE AUX SAULES	Enfouissement réseau électrique	57 362,85 €
3	BAINVILLE AUX SAULES	Génie civil télécommunications	20 470,88 €
3	BAINVILLE AUX SAULES	Réseau éclairage public	50 869,62 €
5	BAN DE SAPT	Renforcement réseau électrique	122 708,91 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Renforcement réseau électrique	13 610,42 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Renforcement réseau électrique	50 983,55 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Sécurisation réseau électrique	146 562,83 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Génie civil télécommunications	75 675,29 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Sécurisation réseau électrique	52 123,04 €
5	BAN SUR MEURTHE-CLEFCY	Sécurisation réseau électrique	62 271,94 €
6	BASSE SUR LE RUPT	Renforcement réseau électrique	150 836,32 €
6	BASSE SUR LE RUPT	Extension réseau électrique	8 073,73 €
3	BATTEXEY	Extension réseau électrique	3 737,03 €
3	BEGNECOURT	Réseau éclairage public	10 043,65 €
4	BELLEFONTAINE	Renforcement réseau électrique	68 385,42 €
4	BELLEFONTAINE	Extension réseau électrique	7 004,46 €
5	BERTRIMOUTIER	Renforcement réseau électrique	48 076,22 €
6	BOCQUEGNEY	Renforcement réseau électrique	33 325,89 €
3	BOUXIERES AUX BOIS	Extension réseau électrique	5 687,14 €
3	BOUXIERES AUX BOIS	Génie civil télécommunications	227,73 €
4	CHAMAGNE	Extension réseau électrique	15 658,86 €
4	CHAMAGNE	Génie civil télécommunications	4 527,38 €
6	CHAMPDRAY	Renforcement réseau électrique	40 512,58 €
5	CHATAS	Enfouissement réseau électrique	77 970,81 €
5	CHATAS	Génie civil télécommunications	22 123,29 €
5	CHATAS	Réseau éclairage public	24 002,98 €
4	CHATEL SUR MOSELLE	Réseau éclairage public	89 111,29 €

4	CHATEL SURMOSELLE	Extension réseau électrique	13 335,18 €
4	CHATEL SUR MOSELLE	Extension réseau électrique	8 186,33 €
1	CHATENOIS	Réseau éclairage public	51 262,55 €
1	CHATENOIS	Renforcement réseau électrique	9 103,46 €
4	CHAUMOUSEY	Renforcement réseau électrique	55 026,46 €
4	CHAUMOUSEY	Réseau éclairage public	68 205,48 €
3	CHENIMENIL	Extension réseau électrique	29 009,65 €
1	CIRCOURT SUR MOUZON	Enfouissement réseau électrique	95 384,22 €
1	CIRCOURT SUR MOUZON	Génie civil télécommunications	37 828,50 €
1	CIRCOURT SUR MOUZON	Réseau éclairage public	49 163,80 €
6	CLEURIE	Renforcement réseau électrique	30 794,53 €
3	CLEZENTAINE	Extension réseau électrique	20 896,22 €
3	CLEZENTAINE	Réseau éclairage public	38 855,71 €
3	CLEZENTAINE	Extension réseau électrique	8 962,13 €
5	CORCIEUX	Extension réseau électrique	53 375,62 €
5	CORCIEUX	Sécurisation réseau électrique	48 876,84 €
3	DAMAS ET BETTEGNEY	Réseau éclairage public	37 092,30 €
2	DARNEY	Enfouissement réseau électrique	13 572,57 €
2	DARNEY	Génie civil télécommunications	9 553,36 €
2	DARNEY	Réseau éclairage public	40 067,46 €
4	DEYVILLERS	Réseau éclairage public	82 768,34 €
4	DIGNONVILLE	Réseau éclairage public	16 400,77 €
4	DOGNEVILLE	Réseau éclairage public	49 389,04 €
2	DOMBASLE DEVANT DARNEY	Enfouissement réseau électrique	139 324,49 €
2	DOMBASLE DEVANT DARNEY	Génie civil télécommunications	38 651,01 €
2	DOMBASLE DEVANT DARNEY	Réseau éclairage public	74 384,37 €
3	DOMFAING	Extension réseau électrique	125 039,79 €
3	DOMPAIRE	Extension réseau électrique	6 756,41 €
3	DOMPAIRE	Génie civil télécommunications	2 872,34 €
3	DOMPAIRE	Renforcement réseau électrique	65 151,25 €
1	DOMREMY LA PUCELLE	Extension réseau électrique	15 511,98 €
4	DOUNOUX	Enfouissement réseau électrique	33 256,50 €
4	DOUNOUX	Génie civil télécommunications	10 319,35 €
4	DOUNOUX	Réseau éclairage public	34 407,67 €
4	DOUNOUX	Réseau éclairage public	67 050,59 €
3	FAUCONCOURT	Extension réseau électrique	9 689,47 €
3	FAUCONCOURT	Génie civil télécommunications	4 433,07 €
3	FAYS	Enfouissement réseau électrique	95 006,28€
3	FAYS	Génie civil télécommunications	30 872,47 €
3	FAYS	Réseau éclairage public	48 151,32 €
5	GEMAINGOUTTE	Renforcement réseau électrique	167 557,66 €
2	GEMMELAINCOURT	Extension réseau électrique	549,69 €
2	GEMMELAINCOURT	Génie civil télécommunications	193,74 €
2	GEMMELAINCOURT	Extension réseau électrique	1 861,02 €
5	GERBEPAL	Extension réseau électrique	10 037,08 €
5	GERBEPAL	Génie civil télécommunications	186,09 €
4	GIRANCOURT	Renforcement réseau électrique	53 128,21 €
4	GIRANCOURT	Renforcement réseau électrique	98 237,07 €
4	GIRANCOURT	Réseau éclairage public	242 684,62 €
4	GIRANCOURT	Réseau éclairage public	77 066,47 €
4	GIRANCOURT	Extension réseau électrique	12 714,31 €

6	GRANGES AUMONTZEY	Enfouissement réseau électrique	11 905,23 €
6	GRANGES AUMONTZEY	Génie civil télécommunications	4 189,57 €
4	GRUEY LES SURANCE	Renforcement réseau électrique	27 627,91 €
3	GUGNEY AUX AULX	Réseau éclairage public	33 188,84 €
4	HADIGNY LES VERRIERES	Renforcement réseau électrique	136894,72 €
4	HADIGNY LES VERRIERES	Réseau éclairage public	790,37 €
2	HAREVILLE	Enfouissement réseau électrique	43 992,60 €
2	HAREVILLE	Génie civil télécommunications	8 239,39 €
2	HAREVILLE	Réseau éclairage public	3 862,96 €
2	HENNEZEL	Extension réseau électrique	20 223,67 €
3	HYMONT	Réseau éclairage public	33 985,74 €
3	JEANMENIL	Réseau éclairage public	21 567,39 €
3	JEANMENIL	Extension réseau électrique	12 836,23 €
4	JEUXEY	Extension réseau électrique	47 062,83 €
4	JEUXEY	Extension réseau électrique	13 135,78 €
4	JEUXEY	Extension réseau électrique	136 256,25 €
4	LA BAFFE	Extension réseau électrique	12 025,77 €
4	LA BAFFE	Génie civil télécommunications	3 903,88 €
4	LA CHAPELLE AUX BOIS	Réseau éclairage public	61 211,24 €
5	LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES	Extension réseau électrique	6 019,67 €
5	LA GRANDE FOSSE	Extension réseau électrique	56 581,37 €
5	LA PETITE FOSSE	Extension réseau électrique	5 839,32 €
4	LA VOGE LES BAINS	Extension réseau électrique	735,32 €
4	LA VOGE LES BAINS	Génie civil télécommunications	188,39 €
4	LA VOGE LES BAINS	Extension réseau électrique	117 698,71 €
4	LA VOGE LES BAINS	Extension réseau électrique	13 108,51 €
4	LE CLERJUS	Renforcement réseau électrique	54 158,96 €
6	LE THOLY	Extension réseau électrique	832,82 €
6	LE THOLY	Génie civil télécommunications	224,50 €
6	LE THOLY	Extension réseau électrique	816,90 €
6	LE THOLY	Génie civil télécommunications	220,21 €
6	LE THOLY	Sécurisation réseau électrique	40 687,00 €
6	LE THOLY	Sécurisation réseau électrique	51 124,79 €
6	LE THOLY	Sécurisation réseau électrique	22 720,04 €
2	LES THONS	Réseau éclairage public	64 806,97 €
6	LIEZEY	Extension réseau électrique	7 180,46 €
1	LIFFOL LE GRAND	Réseau éclairage public	71 565,17 €
2	LIGNEVILLE	Enfouissement réseau électrique	93 221,24 €
2	LIGNEVILLE	Génie civil télécommunications	37 584,62 €
5	MANDRAY	Renforcement réseau électrique	139 287,48 €
1	MANDRES SUR VAIR	Extension réseau électrique	18 097,18 €
1	MANDRES SUR VAIR	Génie civil télécommunications	8 091,77 €
1	MANDRES SUR VAIR	Réseau éclairage public	12 190,54 €
2	MARTIGNY LES BAINS	Extension réseau électrique	4 234,62 €
1	MAXEY SUR MEUSE	Réseau éclairage public	46 679,44 €
2	NONVILLE	Réseau éclairage public	21 016,84 €
3	OELLEVILLE	Extension réseau électrique	17 205,48 €
4	PADOUX	Enfouissement réseau électrique	101 634,76 €
4	PADOUX	Génie civil télécommunications	49 256,66 €
4	PADOUX	Renforcement réseau électrique	65 006,86 €
5	PAIR ET GRANDRUPT	Enfouissement réseau électrique	45 570,68 €
5	PAIR ET GRANDRUPT	Génie civil télécommunications	13 719,44 €

5	PAIR ET GRANDRUPT	Réseau éclairage public	33 056,40 €
5	PAIR ET GRANDRUPT	Réseau éclairage public	16 334,87 €
1	PARGNY SOUS MUREAU	Réseau éclairage public	27 754,80 €
3	PIERREFITTE	Enfouissement réseau électrique	135 002,58 €
3	PIERREFITTE	Génie civil télécommunications	51 757,68€
3	PIERREFITTE	Réseau éclairage public	90 468,77 €
5	PLAINFAING	Enfouissement réseau électrique	66 755,85 €
5	PLAINFAING	Génie civil télécommunications	30 481,50 €
5	PLAINFAING	Enfouissement réseau électrique	98 657,54 €
6	PLOMBIERES LES BAINS	Réseau éclairage public	63 500,40 €
6	PLOMBIERES LES BAINS	Extension réseau électrique	10 563,24 €
6	PLOMBIERES LES BAINS	Génie civil télécommunications	2 910,56 €
3	PONT SUR MADON	Extension réseau électrique	28 615,40 €
4	POUXEUX	Enfouissement réseau électrique	142 763,44 €
4	POUXEUX	Génie civil télécommunications	59 405,18 €
4	POUXEUX	Réseau éclairage public	103 347,04 €
3	PUNEROT	Extension réseau électrique	14 069,26 €
3	RANCOURT	Réseau éclairage public	28 202,97 €
4	RAON AUX BOIS	Sécurisation réseau électrique	34 235,66 €
4	RAON AUX BOIS	Sécurisation réseau électrique	22 844,49 €
5	RAVES	Extension réseau électrique	12 176,66 €
5	RAVES	Génie civil télécommunications	1 317,06 €
1	REBEUVILLE	Extension réseau électrique	8 311,13 €
1	REBEUVILLE	Génie civil télécommunications	5 243,15 €
1	REBEUVILLE	Réseau éclairage public	2 377,36 €
4	RENAUVOID	Renforcement réseau électrique	48 622,01 €
3	REPEL	Extension réseau électrique	11 733,20 €
3	ROMONT	Réseau éclairage public	56 996,35 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Extension réseau électrique	12 434,84 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Enfouissement réseau électrique	65 466,67 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Génie civil télécommunications	31 235,53 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Réseau éclairage public	48 804,47 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Renforcement réseau électrique	159 391,67 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Génie civil télécommunications	74 978,59 €
1	ROUVRES LA CHETIVE	Réseau éclairage public	165 478,62 €
3	ROVILLE AUX CHENES	Réseau éclairage public	10 132,00 €
2	ROZEROTTE ET MENIL	Réseau éclairage public	36 482,59 €
2	SAINT BASLEMONT	Réseau éclairage public	23 343,27 €
5	SAINT DIE DES VOSGES	Enfouissement réseau électrique	107 338,38 €
5	SAINT DIE DES VOSGES	Génie civil télécommunications	39 257,45 €
5	SAINT MICHEL SUR MEURTHE	Enfouissement réseau électrique	133 431,71 €
5	SAINT MICHEL SUR MEURTHE	Génie civil télécommunications	34 365,26 €
6	SAINT NABORD	Enfouissement réseau électrique	120 912,27 €
6	SAINT NABORD	Génie civil télécommunications	41 587,93 €
6	SAINT NABORD	Enfouissement réseau électrique	353 707,04 €
6	SAINT NABORD	Génie civil télécommunications	69 999,37 €
5	SAINT REMY	Enfouissement réseau électrique	80 141,42 €
5	SAINT REMY	Génie civil télécommunications	36 879,54 €
5	SAINT REMY	Réseau éclairage public	95 037,47 €
3	SAPOIS	Extension réseau électrique	2 767,25 €
1	SARTES	Enfouissement réseau électrique	60 467,04 €
1	SARTES	Génie civil télécommunications	23 019,03 €
1	SARTES	Réseau éclairage public	49 708,93 €

5	SAULCY SUR MEURTHE	Enfouissement réseau électrique	239 852,96 €
5	SAULCY SUR MEURTHE	Génie civil télécommunications	86 943,81 €
5	SAULCY SUR MEURTHE	Réseau éclairage public	152 824,12 €
5	SAULCY SUR MEURTHE	Réseau éclairage public	35673,35
1	SAUVILLE	Extension réseau électrique	9 341,15 €
1	SAUVILLE	Génie civil télécommunications	3 357,20 €
4	SERCOEUR	Enfouissement réseau électrique	59 476,74 €
4	SERCOEUR	Génie civil télécommunications	45 178,66 €
4	SERCOEUR	Réseau éclairage public	72 344,55 €
4	SOCOURT	Enfouissement réseau électrique	88 792,79 €
4	SOCOURT	Génie civil télécommunications	25 013,48 €
4	SOCOURT	Réseau éclairage public	49 459,77 €
4	TENDON	Renforcement réseau électrique	103 906,86 €
4	TENDON	Sécurisation réseau électrique	78 637,82 €
2	THEY SOUS MONTFORT	Réseau éclairage public	37 256,40 €
6	THIEFOSSE	Extension réseau électrique	11 600,06 €
6	THIEFOSSE	Génie civil télécommunications	5 321,56 €
6	THIEFOSSE	Réseau éclairage public	81 631,80 €
6	THIEFOSSE	Sécurisation réseau électrique	65 616,94 €
6	THIEFOSSE	Réseau éclairage public	1 748,21 €
6	THIEFOSSE	Sécurisation réseau électrique	12 414,36 €
2	THUILLIERES	Réseau éclairage public	23 040,36 €
4	URIMENIL	Extension réseau électrique	18 493,95 €
4	UXEGNEY	Réseau éclairage public	65 778,37 €
4	UZEMAIN	Extension réseau électrique	32 936,48 €
4	UZEMAIN	Renforcement réseau électrique	52 921,58 €
2	VALFROICOURT	Extension réseau électrique	8 317,90 €
2	VALFROICOURT	Génie civil télécommunications	1 684,15 €
3	VARMONZEY	Réseau éclairage public	7 633,67 €
4	VAUDEVILLE	Enfouissement réseau électrique	122 093,03 €
4	VAUDEVILLE	Génie civil télécommunications	30 377,11 €
4	VAUDEVILLE	Réseau éclairage public	55 528,22 €
1	VAUDONCOURT	Enfouissement réseau électrique	124 454,52 €
1	VAUDONCOURT	Génie civil télécommunications	54 357,82 €
6	VECOUX	Extension réseau électrique	34 348,11 €
3	VILLE SUR ILLON	Réseau éclairage public	32 501,23 €
4	VILLONCOURT	Enfouissement réseau électrique	52 224,56 €
4	VILLONCOURT	Génie civil télécommunications	28 535,22 €
1	VILLOUXEL	Extension réseau électrique	77 292,81 €
2	VIVIERS LES OFFROICOURT	Réseau éclairage public	13 581,77 €
6	XAMONTARUPT	Renforcement réseau électrique	71 579,41 €
6	XAMONTARUPT	Génie civil télécommunications	6 767,72 €
3	XARONVAL	Enfouissement réseau électrique	54 862,52 €
3	XARONVAL	Génie civil télécommunications	17 979,85 €
3	XARONVAL	Réseau éclairage public	49 046,84 €
4	XERTIGNY	Enfouissement réseau électrique	225 463,72 €
4	XERTIGNY	Génie civil télécommunications	63 889,85 €
4	XERTIGNY	Extension réseau électrique	177 442,53 €
4	ZINCOURT	Enfouissement réseau électrique	39 022,55 €
4	ZINCOURT	Renforcement réseau électrique	116 977,77 €
4	ZINCOURT	Génie civil télécommunications	58 026,05 €
4	ZINCOURT	Génie civil télécommunications	94 466,44 €
		TOTAL	**12 266 579.62 €**

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

28, rue de la Clé d'Or – BP 142
88004 EPINAL Cedex

Permanence physique et téléphonique :
De 8h à 12h et de 13h à 17h
Du lundi au vendredi
au 03.29.29.19.60

Site internet :
www.sdev88.fr

Mail : sdev@sdev88.fr

SDEV